

05

25

04 | **Zoom**
GOMSPACE

12 | **Interview**
MICHEL RECKINGER

16 | **Focus**
VIDA : FACTURATION ÉLECTRONIQUE ET
(NEAR) REAL TIME REPORTING EN 2030

28 | **Bold Innovation**
PORTABLE AI FOR WASTE ANALYSIS

32 | **Carte Blanche**
BENOÎT PIEDBOEUF



TERRASSEMENT TRAVAUX DE VOIRIE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE POUR ZONES INDUSTRIELLES ET LOTISSEMENTS BATTAGE DE PALPLANCHES PAR VIBRO-FONÇAGE PUEUX FORÉS EN BÉTON ARMÉ DÉMOLITIONS MÉTALLIQUES ET DU BÉTON ARMÉ TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ FOURNITURE DE BÉTONS PRÉPARÉS

BAATZ
CONSTRUCTIONS
EXPLOITATION



Baatz Constructions Exploitation Sàrl
1, Breedewues L-1259 Senningerberg
Tél : 42-92-62-1 www.baatz.lu



Sommaire

02

Éditorial

04

Zoom

GomSpace Luxembourg

12

Interview

Michel Reckinger

16

Focus

ViDA : Facturation électronique et (near) real time reporting en 2030 : principes TVA et aspects pratiques - par Cédric Tussiot et Christophe Vallet

23

Actualités de la FEDIL

FEDIL Industry Day 2025

28

Bold Innovation

Portable AI for waste analysis: CRAB's vision for Smarter, Faster Environmental Monitoring - by Laurence Kayl

32

Carte Blanche

Le Grand-Duché de Luxembourg, le plus grand employeur de la Province du Luxembourg : avantages, inconvénients et perspectives - par Benoît Piedboeuf

35

Opinion

The 2025 State of the European Union: what it means for business - by Francesco Fiaschi

38

Chronique juridique

La lettre de la convention collective face aux attentes syndicales - par Ella Gredie

40

Publi-reportages

46

Caricature

47

Publications & positions de la FEDIL

Mario Draghi persiste et signe

À la lumière des récentes déclarations de Mario Draghi soulignant la complaisance qui gangrène l'économie européenne, il convient de rappeler combien ce constat résonne douloureusement avec la réalité quotidienne de l'industrie luxembourgeoise et au-delà, de l'ensemble du tissu productif européen. Un an après la publication de son rapport sur l'avenir de la compétitivité de l'Union européenne, l'ancien président de la Banque centrale européenne, fort de sa longue expérience, ne fait là qu'exprimer à haute voix ce que nombre d'industriels et d'investisseurs ressentent : cette propension à différer les décisions difficiles, à privilégier l'attentisme plutôt que l'innovation courageuse, finit par exposer l'économie européenne à de graves périls de compétitivité et d'attractivité. Les retards cumulés par rapport à nos principaux concurrents sont trop visibles pour continuer à être ignorés ou niés. Et les récents conflits géopolitiques ainsi que les tensions accrues dans les relations commerciales internationales n'arrangent pas les choses.

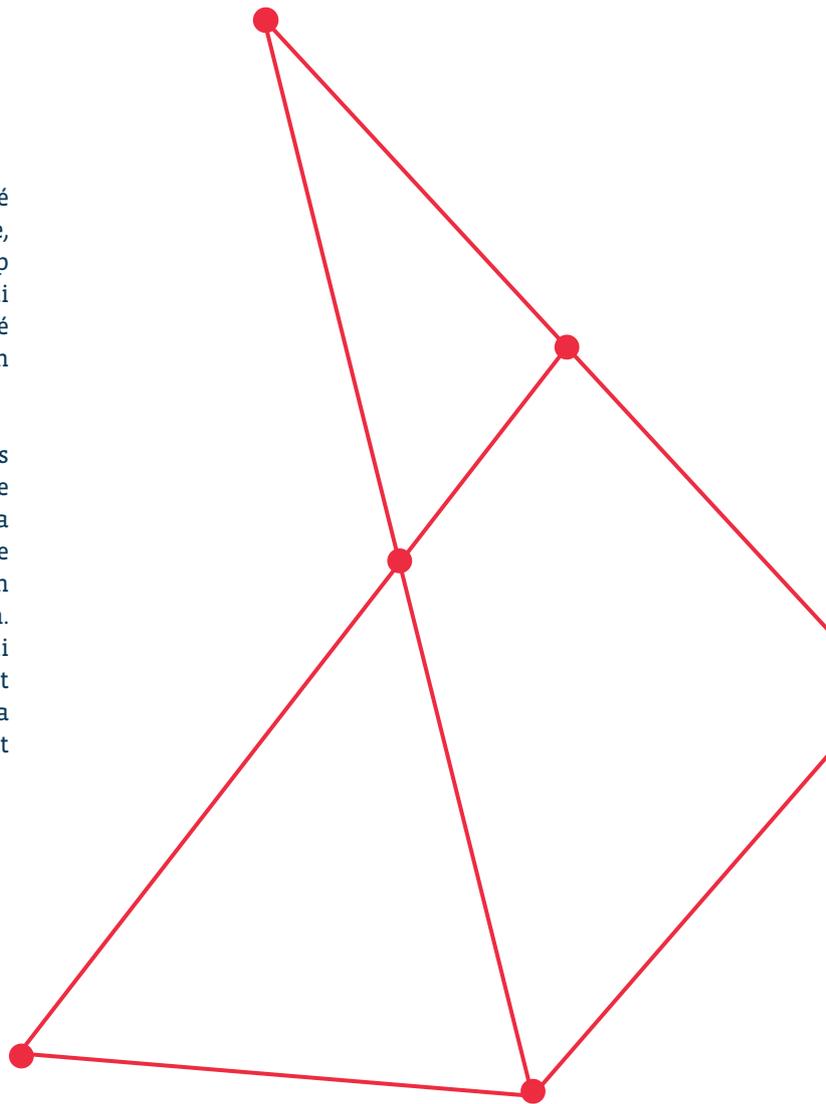
Cette thématique de la perte de compétitivité a trouvé un écho dans le programme de la nouvelle Commission européenne, confirmé dans ses grandes lignes dans le premier discours post-élections sur l'état de l'Union que la présidente, Ursula von der Leyen, a prononcé le 10 septembre dernier. Si l'ambition affichée de renforcer la souveraineté industrielle et de stimuler la croissance verte est louable, la FEDIL observe que la mise en œuvre concrète des annonces brille souvent par sa lenteur et sa dilution dans les procédures. Les entreprises, soumises à un environnement réglementaire instable et surchargé, peinent à se projeter et à investir dans l'innovation de rupture. Le fossé entre les objectifs affichés et les réalités du terrain se creuse, exacerbant le sentiment d'insatisfaction et de frustration qui traverse aujourd'hui les milieux économiques.

Sur le plan réglementaire, la multiplication récente des marches arrière effectuées ou annoncées sur toute une série de directives ou de règlements adoptés avant les dernières élections européennes illustre parfaitement l'insouciance avec laquelle certains textes avaient été préparés et décidés. Elle révèle également la déconnexion de ces décisions avec la réalité économique. En effet, plusieurs dispositions ainsi créées imposent aujourd'hui des coûts et des contraintes excessives à nos entreprises. Aujourd'hui, lorsque nous tournons notre regard vers Bruxelles ou vers une majorité d'États membres, nous constatons que les signaux envoyés de longue date par les milieux économiques, non pas pour défaire mais pour améliorer le cadre réglementaire, semblent avoir été compris.

Le FEDIL Industry Day qui s'est déroulé quelques heures après le discours sur l'état de l'Union européenne a donné l'occasion à de nombreux intervenants de rappeler, sans détour, la nécessité d'un sursaut collectif. Frederik Persson, en particulier, a martelé les mots clés « urgence » et « unité dans l'action » : deux impératifs qui, à ce stade, peinent encore à s'incarner pleinement dans les politiques publiques européennes. Le président de BusinessEurope n'y a pas passé sous silence le rôle important des fédérations d'entreprises qui sont appelées à s'impliquer en soumettant et en défendant des pistes concrètes d'amélioration. En effet, il ne s'agit plus seulement de diagnostiquer les faiblesses, mais de passer à l'action avec une détermination commune. La FEDIL partage ce constat. Ne pas rester dans un état de lamentations, mais contribuer à surmonter une certaine paralysie décisionnelle autour des réformes et mesures d'amélioration nécessaires en élaborant et en soumettant des propositions constructives et en faisant preuve d'une implication exemplaire privilégiant la cohérence et la rapidité d'exécution.

Au-delà de ces constats, il importe de rappeler que le marché unique, pierre angulaire de la construction européenne, conserve un potentiel considérable d'amélioration. Trop souvent fragmenté par des divergences nationales ou alourdi par des procédures, il gagnerait à être simplifié, harmonisé et pleinement exploité afin d'offrir aux entreprises un environnement réellement intégré et compétitif.

En définitive, la FEDIL plaide pour que les débats européens s'ancrent davantage dans la réalité, dans l'écoute active de celles et ceux qui créent, produisent et innovent, et dans la reconnaissance des urgences. Il est temps que l'Europe se donne les moyens de ses ambitions, en conjuguant vision stratégique, capacité d'adaptation et rapidité d'exécution. Faute de quoi, la complaisance dénoncée par Mario Draghi continuera de nourrir les doutes et les inquiétudes quant à l'avenir industriel du continent et l'Europe restera spectatrice de son propre décrochage économique au profit d'autres continents plus réactifs.

**RENÉ WINKIN**

Directeur de la FEDIL
rene.winkin@fedil.lu



GOMMS



zoom

GOMSPACE LUXEMBOURG



SPACE



GOMSPACE LUXEMBOURG

Balancing the Dream and the Ground Reality

In the quiet innovation hub of Belval, GomSpace Luxembourg has built a reputation for doing big things with small satellites. The company, part of the Danish-born GomSpace Group, has become a leading force in nanosatellite and CubeSat technology, combining cutting-edge engineering with a pragmatic business philosophy.

FROM A UNIVERSITY SPIN-OFF TO A GLOBAL LEADER

GomSpace was founded in 2007 in Aalborg, Denmark, by three students from Aalborg University - all still with the company today. What began as a research-related activity around CubeSat technology quickly evolved into a business, and in 2013, the first GomSpace mission was launched. Over time, the company expanded beyond Denmark and Sweden, setting up offices in North America and, crucially, in Luxembourg.

In 2017, the Luxembourg office opened in Belval, just as Luxembourg was positioning itself as a European space hub. Today, 25 to 30 employees work here, focused on satellite design, testing, R&D, and mission operations. The site houses a laboratory and a mission control centre, operated by a small team of international experts, its so-called HOOP team (Hands-off operation platform).

Group-wide, GomSpace employs over 150 people in Denmark, Sweden, France, Luxembourg, and North America. With governmental, institutional and commercial projects in more than 60 countries and more than 2000 GomSpace products integrated in customer projects, the company has a worldwide footprint in the field of CubeSats and small satellite solutions. Its activities are organised into three main business units:

- **Programmes** - complex missions such as constellations of satellites, low-Earth orbit projects, as well as deep-space exploration like “Juventas”.
- **Products** - subsystems for CubeSat and nanosatellites, including, among others, radio communication systems, battery packs, solar panels, on-board computer platforms, and attitude and orbit control systems.
- **North America** - a dedicated unit serving the US market.

BELVAL AT THE CENTRE OF DEEP-SPACE AMBITIONS

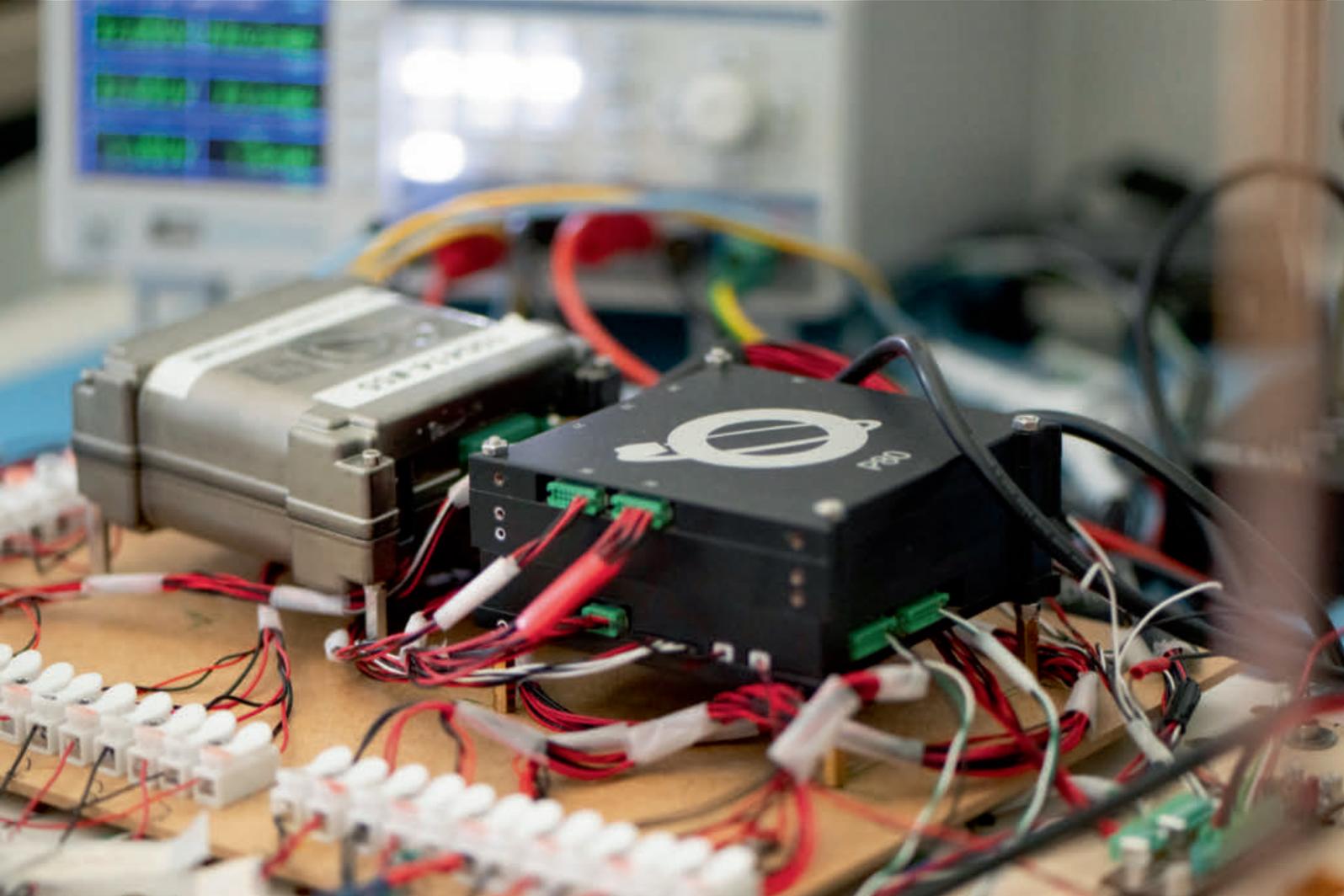
The Luxembourg team plays a key role in both the *Products* and *Programmes* units. Belval is home to GomSpace’s constellation operations centre and is heavily involved in mission control systems. The site has been instrumental in the *Juventas* mission - a CubeSat developed for ESA’s HERA programme to study asteroid composition and behaviour. A full operational “Flat Sat” version sits in the laboratory, allowing the team to simulate, understand and refine operations before the satellite will arrive at destination during the second half of 2026.

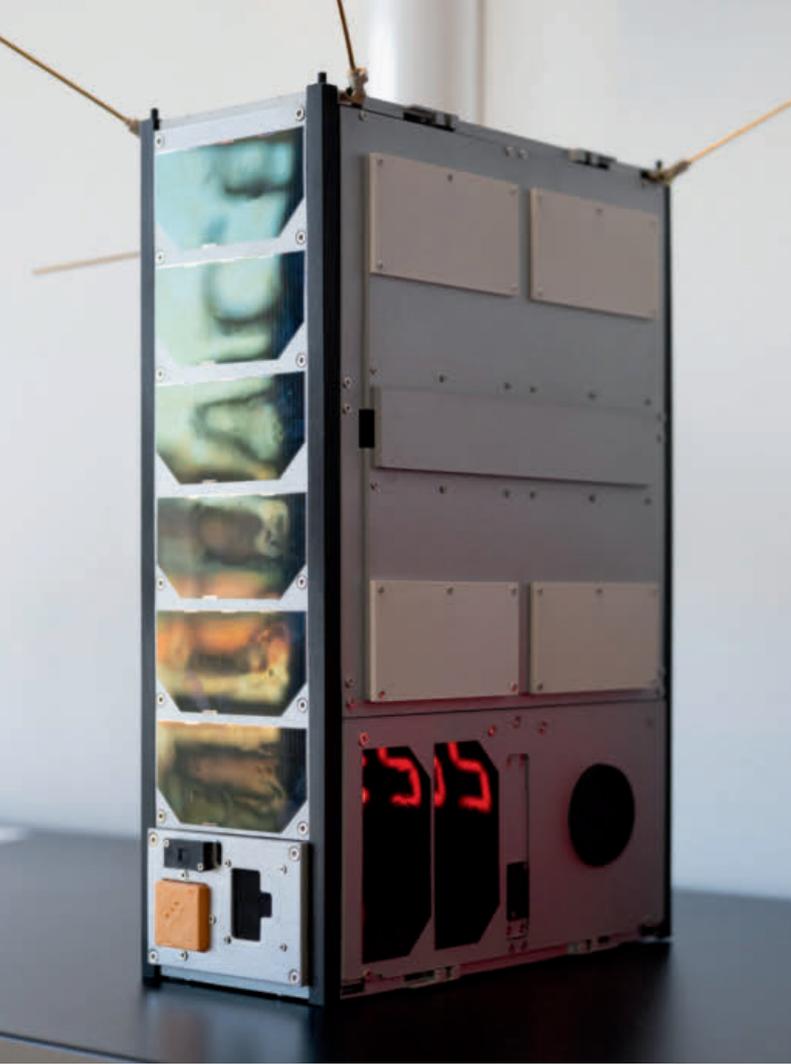
Looking ahead, GomSpace Luxembourg is set to contribute to *RAMSES (Rapid Apophis Mission for Space Safety)*, proposed by ESA to study the near-Earth asteroid 99942 Apophis during its close approach in 2029. If approved, the mission will launch in April 2028 and reach Apophis before its closest pass to Earth - a rare opportunity to advance planetary defence technology. For GomSpace, it’s also a chance to build on the know-how gained with *Juventas* and extend its deep-space mission expertise.

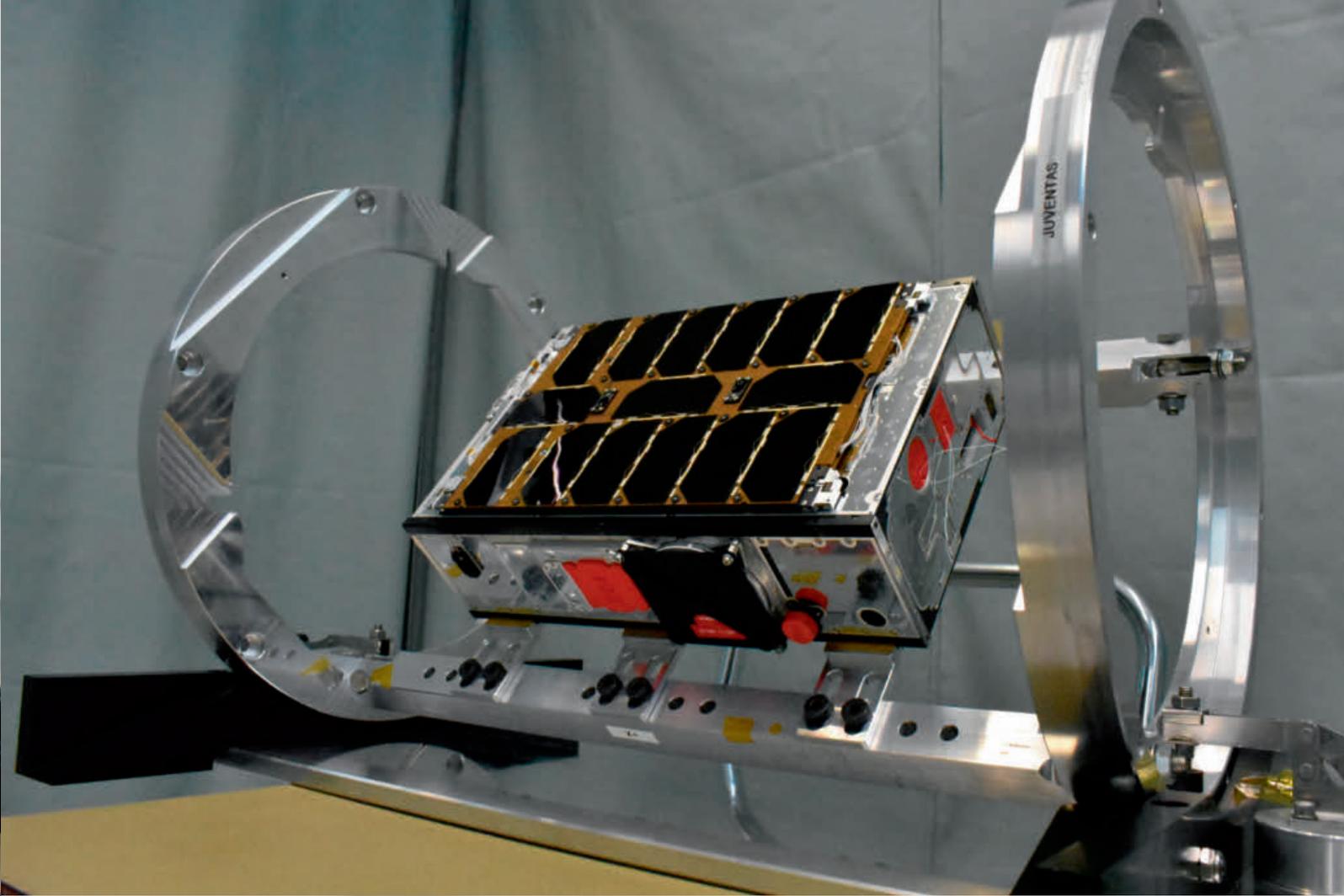
At the helm in Luxembourg is Edgar Milic, who joined GomSpace in February 2024 after a career spanning LuxSpace, SES, and other space-sector roles. With a master’s degree in aerospace engineering, he has always been close to satellites - whether in engineering, business development, or strategy.

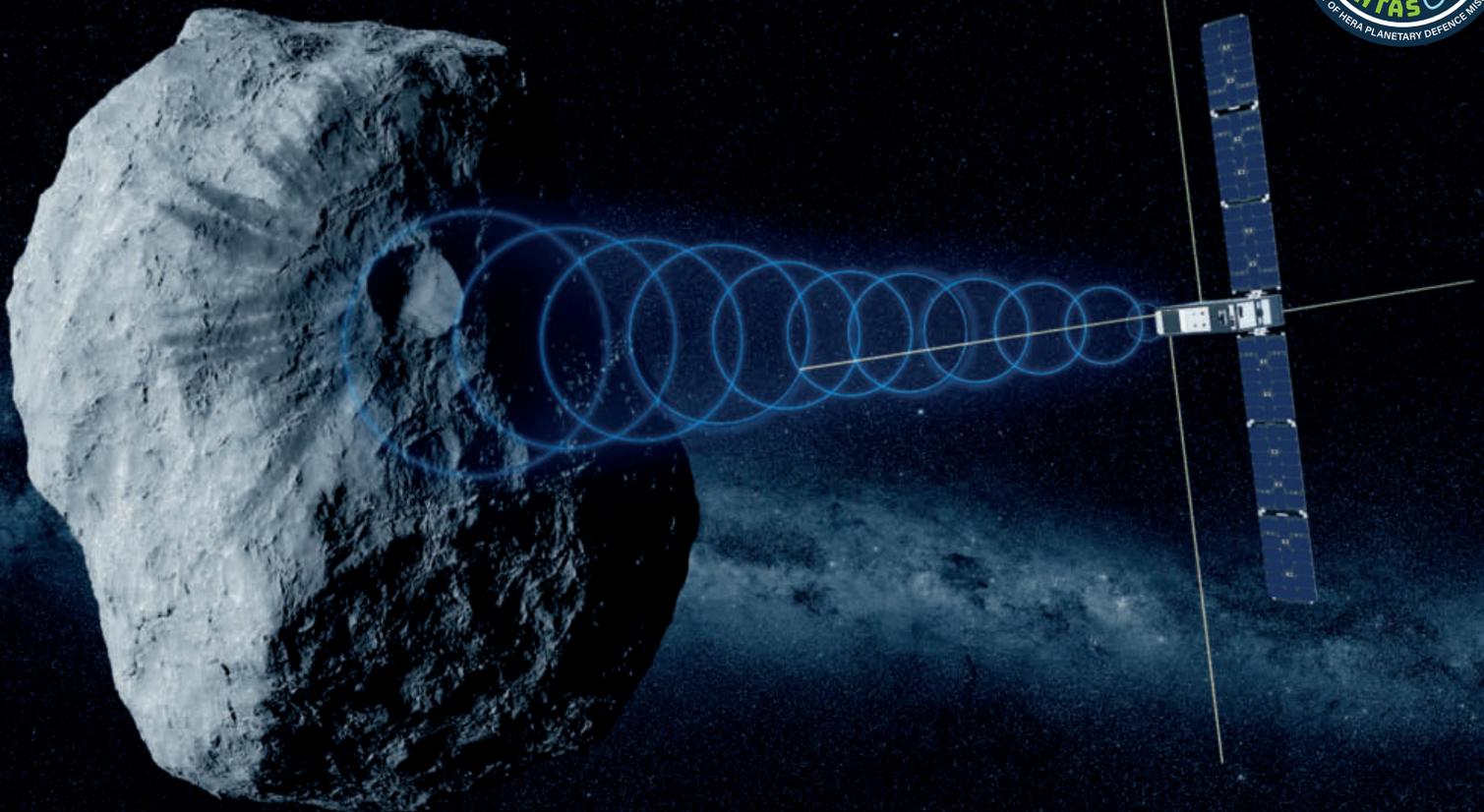
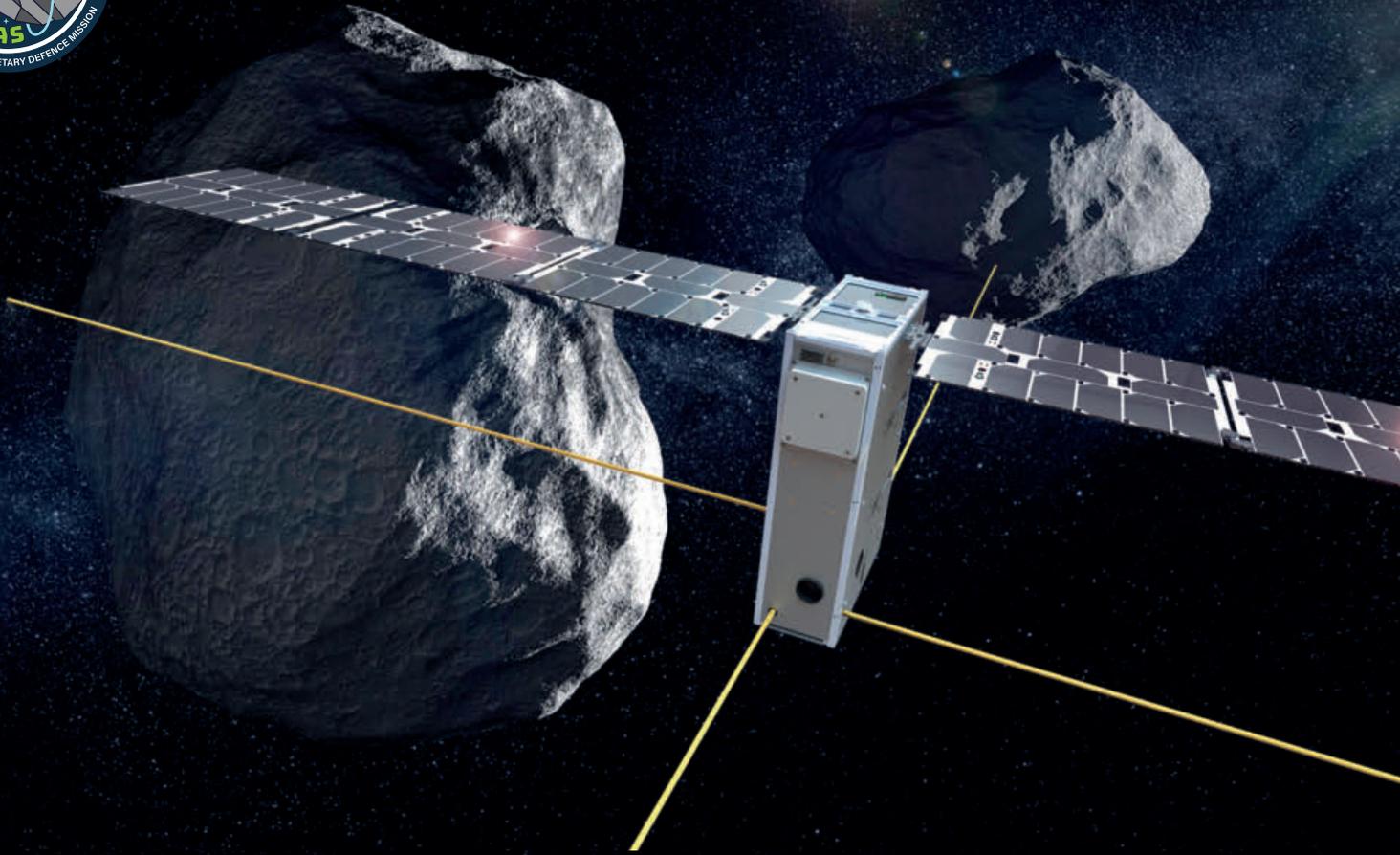
Milic has experienced the sector’s cycles first-hand: “Every space company knows ups and downs. What matters is how you adapt,” he says. His recipe for GomSpace’s resilience is simple: focus on profitable missions that generate sustainable growth, without losing sight of the bigger dream. “Space is about realising ambitions and inspiring people. But this only works if you can link that inspiration to a profitable, sustainable business case.”

*"We help teams across the globe
achieve their goals in space"*









THE NANOSATELLITE MARKET: EUROPE VERSUS THE WORLD

Milic's assessment of the European nanosatellite market is clear-headed. Europe boasts strong research and development heritage, concentrated in countries like Germany, France, and the UK. However, the budgets available in the US and China are on an entirely different scale. "If Europe wants to stay competitive, we need to mobilise more resources - both public budgets and private investment" he notes.

While ESA's budget for 2023-2025 has risen to €16,9 billion, the next three-year budget is set to increase still further, especially given the discussions on strengthening European defence and the related dual-use solutions.

Venture capital in Europe remains far behind the US and Asia. Milic notes that boosting investor confidence and trust is key to narrowing this gap, citing GomSpace's ability to attract major investment from a British shareholder in 2023 due to the credibility of its projects.

LUXEMBOURG'S STRATEGIC ROLE IN SPACE

Despite its small size, Luxembourg plays above its weight in global space discussions - whether at the European Union or with NASA. For Edgar Milic, the country's advantages are clear: An accessible ecosystem, with close ties between companies, some of which have a solid and long-standing presence in the sector, and agile institutions, including the Ministry of the Economy and the Ministry of Defence. He also highlights the role of the Luxembourg Space Agency (LSA), which, he says, should benefit from even greater resources to support the sector. In the field of research, he stresses the long and fruitful collaboration with the Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust (SnT) at the University of Luxembourg and forthcoming cooperation projects with LIST.

Beyond leveraging nation branding, these factors make Luxembourg an attractive base for expansion. GomSpace is considering increasing its local headcount to around 50 employees, particularly with deep-space projects on the horizon. Challenges remain - notably access to talent and the high cost of living - but the balance, Milic believes, is strongly positive.

VALUES THAT DRIVE THE GROUP

Across its global operations, GomSpace promotes values of open communication, true leadership, and helpfulness. The workforce is highly international, with 70-80% being engineers across disciplines from software to aerospace, mechanical, and electronic engineering. The group's interdependent structure means each site supports and benefits from the others, reinforcing expertise and operational capacity.

Sustainability is not just a business term here - GomSpace was among the first signatories of ESA's zero-debris practice, already applying it in the GOMX-5 mission. This environmental aspect is also one of the elements of the European Space Act, the regulatory framework that is currently under review.

For GomSpace, and for Edgar Milic personally, space is more than a business - it's a mission that inspires. But that inspiration must be anchored in reality: "We need both the dream and the business model. Without one, the other won't last."

From its origins as a university spin-off to its role in landmark missions like *Juventas* and *RAMSES*, GomSpace Luxembourg embodies this philosophy - proving that in the vastness of space, vision and pragmatism can travel together.

Article :

LAURENCE KAYL

Responsable communication à la FEDIL
laurence.kayl@fedil.lu

Photos :

ANN SOPHIE LINDSTRÖM





Interview

MICHEL RECKINGER

Président de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL)

« L'innovation des entreprises doit rester centrale pour renforcer la compétitivité de notre pays et la fiscalité est justement un levier stratégique à actionner à cet égard »

L'actualité de l'UEL est double : d'une part, le 25^e anniversaire de l'association, célébré en juillet dernier, et d'autre part, bien sûr, les discussions avec les syndicats et le gouvernement dans le cadre de la « Sozialronn ».

Commençons par le jubilé. L'UEL fête son quart de siècle dans un contexte socio-économique complexe. Depuis deux décennies et demie, le monde et le Luxembourg ont connu un grand nombre de bouleversements qui ont transformé le paysage économique. Quelles évolutions majeures dans la mission de l'UEL et dans la défense des intérêts des entreprises ont marqué ce parcours ?

Le Luxembourg est un pays dont la performance et le bien-être général reposent sur des entreprises dynamiques et compétitives. Ces dernières constituent le moteur fondamental de la viabilité de la politique budgétaire du pays et du financement de la sécurité sociale et de notre État-providence enviable. Le Luxembourg s'est habitué à des entreprises générant toujours davantage d'emplois, de cotisations sociales et de recettes fiscales.

Depuis sa création et tout au long de sa (relative) jeune existence, tous les membres de l'UEL, dont la FEDIL, ont poursuivi avec ambition et détermination la mission de l'UEL qui est justement d'œuvrer pour un pays compétitif et attractif qui puisse, dans un contexte international tendu et incertain, financer l'État social et surtout investir dans l'avenir.

Or, évidemment, il n'existe pas de certitude quant à la croissance économique et au maintien de ces recettes budgétaires et des cotisations sociales.

Et nous remarquons, au cours des dernières années que cet équilibre est sous tension. La croissance économique et de l'emploi du Luxembourg s'essoufflent progressivement alors que les dépenses semblent, invariablement, adopter une évolution très dynamique à la hausse. Le contexte économique, les pressions sur nos entreprises et notre modèle socio-économique nous obligent à redoubler d'efforts pour atteindre notre mission.

Dans ce contexte justement, comment l'UEL s'est adaptée ? Comment l'UEL a-t-elle redéfini son positionnement et ses priorités au fil du temps ? Comment s'organise-t-elle aujourd'hui ?

Le positionnement de l'UEL s'est en effet redéfini au cours de son existence et est aujourd'hui mis en œuvre via trois priorités et sujets-clés du dialogue social interprofessionnel et intersectoriel : l'emploi et le droit du travail, la fiscalité et la sécurité sociale.

L'UEL agit sur ces sujets transversaux, communs à toutes les entreprises et à tous les secteurs de l'économie. L'UEL anime des groupes de travail et des échanges avec ses organisations membres sur ces grands sujets interprofessionnels. Elle présente ainsi des positions communes ou concertées aux pouvoirs publics et aux partenaires sociaux dans le cadre du dialogue social national.

En tant qu'association faîtière de six organisations d'employeurs et de deux chambres, l'UEL traite en priorité, comme vous venez de le mentionner, de sujets transversaux tels que l'emploi, le droit du travail, la fiscalité ou encore la sécurité sociale. N'est-il pas parfois difficile de concilier les intérêts de secteurs aussi variés que l'industrie, l'artisanat, le commerce et le secteur Horeca ? Comment faire pour définir des positions communes et parler d'une seule voix ?

Aujourd'hui, encore plus qu'à sa création, l'objectif de s'échanger et de se concerter est essentiel pour que les organisations professionnelles, regroupées au sein de l'UEL, consolident leur force dans le dialogue social national, dans l'intérêt de toutes les entreprises luxembourgeoises.

Nous ne voyons pas la diversité comme une contrainte mais comme un atout. Pour autant, si les secteurs partagent le besoin identique d'avoir un environnement propice à l'activité économique et à l'attraction des talents, les intérêts peuvent parfois différer sur d'autres sujets. C'est la raison d'être de l'UEL de rapprocher les vues des différents secteurs, et d'œuvrer pour trouver un dénominateur commun équilibré.

Rappelons que l'UEL n'opère pas sur les aspects sectoriels, compétences exclusives des Fédérations professionnelles. Concernant les aspects plus institutionnels comme les avis relatifs aux projets de loi, les lois organiques de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers prévoient clairement leurs missions et objectifs, complémentaires à ceux de l'UEL.

De manière générale, nous saluons le fait que chaque membre de l'UEL parvienne à dépasser ses intérêts individuels pour le bien collectif, pour l'économie en général, pour le pays ! Chacun est conscient que l'intérêt commun d'avoir une économie solide et diversifiée constitue un défi tout aussi important que défendre les intérêts individuels.

Dans des déclarations récentes, vous avez plaidé en faveur de réformes structurelles et volontaristes, nécessaires pour relancer l'économie. Pouvez-vous développer votre pensée et préciser les mesures de réforme que vous jugez urgentes et indispensables pour renforcer l'économie et ses entreprises ?

Il est d'abord important d'observer la réalité économique. Alors que les signaux d'alerte se multiplient, l'économie s'effondre sans faire de bruit. Ses effets risquent de fragiliser durablement notre tissu entrepreneurial, nos emplois et à terme notre État-providence. Ce danger, encore peu perçu, dans la sphère publique, est pourtant bien réel.

Les derniers chiffres publiés par le Statec (5 septembre 2025) montrent que le PIB a reculé de 1,1% en 2022 pour une croissance proche du 0 en 2023 (+0,1%) et en 2024 (+0,4%). Autrement dit, le PIB réel, soit la création de richesse nette (après neutralisation de l'effet prix), était, fin 2024, plus faible que fin 2021 (-0,6%).

La création d'emplois de l'économie marchande a également chuté de manière spectaculaire pour passer de 11.000 en 2022 à 6.500 en 2023 puis à 600 seulement en 2024.

Les finances publiques, relativement bonnes actuellement, s'expliquent par des éléments exceptionnels, non récurrents. À terme cependant, la logique reprendra et les recettes budgétaires seront nécessairement portées avant tout par la santé intrinsèque des entreprises.

Malgré ce contexte économique, le Gouvernement a choisi de suivre pleinement le volet social de son accord de coalition, en multipliant les actions pour augmenter le pouvoir d'achat, notamment celui de ceux au bas de l'échelle des salaires. Le Gouvernement a par exemple augmenté le salaire minimum de 2,6% et l'a exempté d'impôt.

Notre message est que ces évolutions ne sont pas durables. Le Luxembourg ne sortira pas miraculeusement de cette situation qui devient de plus en plus structurelle. Le statu quo n'étant plus une option, le gouvernement doit élargir son activité jusqu'à présent surtout ponctuelle (logement, start-ups, attractivité des talents via la fiscalité...) aux vraies réformes structurelles, afin de libérer un nouveau potentiel de croissance à travers toute l'économie.

Dans le domaine de la fiscalité, pouvez-vous nous rappeler les principaux dossiers sur lesquels travaille l'UEL. Y a-t-il des avancées dans le dialogue avec le gouvernement sur les points annoncés dans l'Accord de coalition ? Y a-t-il d'autres propositions fiscales que vous souhaiteriez aborder pour renforcer la compétitivité des entreprises ?

À l'UEL, nous œuvrons pour une fiscalité qui vise à renforcer la compétitivité, attirer les talents et simplifier les démarches administratives des contribuables. Nos actions ont récemment permis d'élargir la bonification d'impôt pour les investissements liés à la transition écologique et digitale. Dans ce domaine, nous proposons d'aller plus loin en incluant la recherche et développement et en augmentant le taux de la bonification pour les investissements dans l'intelligence artificielle, afin d'aligner le Luxembourg sur les standards internationaux et soutenir davantage l'innovation locale.

Nous saluons le fait que le gouvernement a déjà mis en œuvre plusieurs mesures fiscales prévues dans l'Accord de coalition : amélioration de la prime participative, baisse de l'impôt sur les sociétés, clarification du régime du carried interest, et incitations pour les particuliers investissant dans des entreprises innovantes. D'autres mesures fiscales visant à favoriser l'actionariat salarié dans les start-ups et à faciliter la transmission d'entreprises ont également été annoncées.

Cependant, il est essentiel de poursuivre ces efforts. L'innovation des entreprises doit rester centrale pour renforcer la compétitivité de notre pays et la fiscalité est justement un levier stratégique à actionner à cet égard.

L'UEL est à l'écoute des entrepreneurs et travaille avec ses membres pour proposer des solutions favorisant une croissance durable, axée sur les compétences et la productivité. Parmi nos priorités en matière fiscale : continuer d'améliorer le régime de la prime participative, ramener l'impôt sur les sociétés à un taux compétitif au niveau européen et moderniser le traitement des pertes fiscales reportables. Il nous semble également important de faciliter les transmissions d'entreprises et de maintenir un cadre fiscal attractif pour relancer le secteur du logement et de la construction.

Le monde du travail a beaucoup évolué ces dernières années, aussi bien pour les salariés dont les attentes et les priorités ont largement changé, surtout depuis la pandémie du Covid, que pour les employeurs qui sont confrontés à cette nouvelle donne, doublée d'une pénurie de main-d'œuvre dans de nombreux secteurs. Dans ce contexte, en quoi le droit du travail devrait-il évoluer pour répondre à cette nouvelle réalité et prendre en compte les aspirations des uns et des autres ?

Les entreprises évoluent dans un contexte marqué par une incertitude croissante et des transformations constantes. Elles doivent faire face à une hausse des congés légaux annuels, fériés et autres types de congés rendus plus attrayants pour les salariés et plus flexibles (ex. congé parental) ainsi qu'à une augmentation (de l'ordre de 23% entre 2019 et 2024) de l'absentéisme pour raisons de santé.

Promouvoir un droit du travail moderne qui tienne compte de ces évolutions et défis et permette aux entreprises de fonctionner de manière plus efficace, ensemble avec leurs salariés, est donc une nécessité. Suivant les analyses menées par les organisations d'employeurs membres de l'UEL, des ajustements sont nécessaires à différents niveaux, notamment de la durée de travail et des temps de repos journaliers et hebdomadaires ou encore des régimes des heures supplémentaires et du plan d'organisation du travail.

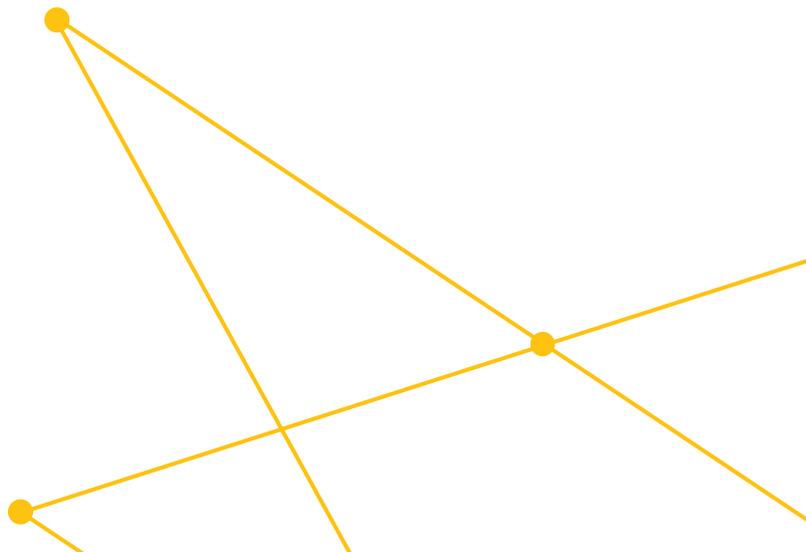
L'idée n'est pas de remettre en cause le régime de 8 heures par jour et de 40 heures par semaine qui reste la référence, mais de permettre aux entreprises d'adapter leurs activités aux absences imprévues de leurs salariés, aux attentes de leur clients tout en veillant à préserver leur attractivité auprès des collaborateurs, dans un environnement concurrentiel toujours plus exigeant.

Ceci nous amène au dialogue social et l'actualité récente ? Quels enseignements tirez-vous de la « Table ronde sociale » et du processus de discussions ?

Les discussions et pourparlers ont permis aux partenaires sociaux d'exposer en détail leurs grilles d'analyse et leurs propositions pour relever les défis du pays. Tout en reconnaissant les efforts entrepris, et même si des rapprochements ont pu être atteints, une convergence totale n'a pu être dégagée.

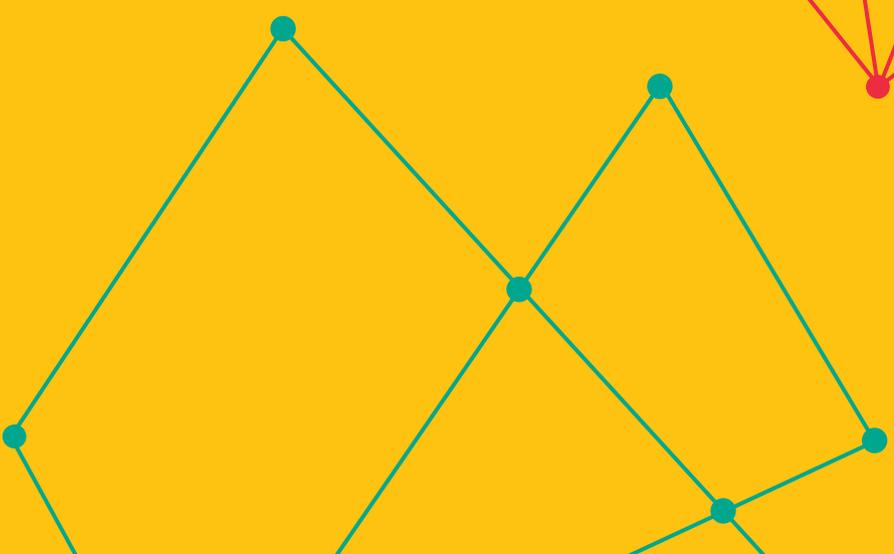
Face à cette situation de divergence dans le cadre d'un dialogue social animé, le Gouvernement a légitimement tiré des conclusions. L'UEL les accepte bien qu'elles ne reflètent pas totalement, ni les demandes des employeurs, ni celles des syndicats. Le temps est maintenant venu de regarder en avant.

L'UEL est engagée afin d'avancer non seulement sur les dossiers précités, mais de façon générale sur tous les chantiers essentiels à la stabilité économique, à la compétitivité et à la redynamisation du marché du travail. L'UEL va continuer à contribuer, dans le dialogue social, aux travaux permettant de consolider nos fondements socio-économiques et à en garantir la soutenabilité.





focus



ViDA : Facturation électronique et (near) real time reporting en 2030 : principes TVA et aspects pratiques

Le 11 mars 2025, l'UE a adopté la directive « VAT in the digital age », ViDA, qui prévoit, notamment, de nouvelles obligations de reporting pour les opérations réalisées entre assujettis TVA (B2B) au sein de l'Union européenne. Ces opérations transfrontalières sont, d'une part, les livraisons de biens expédiés par un assujetti établi dans un État membre A vers un assujetti dans un autre État membre B (livraisons intracommunautaires) et la plupart des prestations de services rendus entre assujettis établis dans deux États membres différents.

A compter du 1^{er} juillet 2030, le fournisseur ou prestataire devra émettre une facture électronique dans les dix jours de la prestation de service ou de la livraison de biens. Cette facture devra répondre au standard EN16931 actuellement en révision et aux conditions de la directive 2014/55 relative à la facturation électronique dans le cadre des marchés publics. Pour rappel, cette directive est la base de l'obligation de facturation électronique imposée au Luxembourg pour tous les marchés conclus avec l'État et les autres organismes publics (B2G) depuis le 18 octobre 2023.

De plus, les éléments relatifs à la facture devront également être reportés dans le « *Central VIES – VAT Information Exchange System* », un système de « (near) real time reporting », à mettre en place par la Commission européenne.

La même obligation de reporting en temps réel ou quasi réel s'imposera aux acheteurs des biens et aux bénéficiaires des services, sauf dérogation prévue par les États membres qui disposent d'un autre système équivalent. Ici, le délai sera de 5 jours à compter de la réception de la facture électronique en provenance du fournisseur / prestataire.

Ce nouveau reporting remplacera les actuels états récapitulatifs des livraisons intracommunautaires de biens et prestations.

De plus, ces factures devront comporter de nouvelles mentions, comme le compte bancaire du fournisseur ou du prestataire, afin de permettre un croisement avec les informations relatives aux paiements transfrontaliers que les opérateurs de services de paiement doivent reporter dans la date base européenne CESOP depuis le 1^{er} janvier 2024.

Le reporting correct des transactions dans la base VIES sera, par exemple, une condition pour exonérer de TVA les livraisons intracommunautaires mentionnées ci-dessus. De même, les États membres pourront prévoir que détenir une facture électronique est une condition de déduction de la TVA pour les acquéreurs des biens et services. Ceci constitue des « motivations » non négligeables.

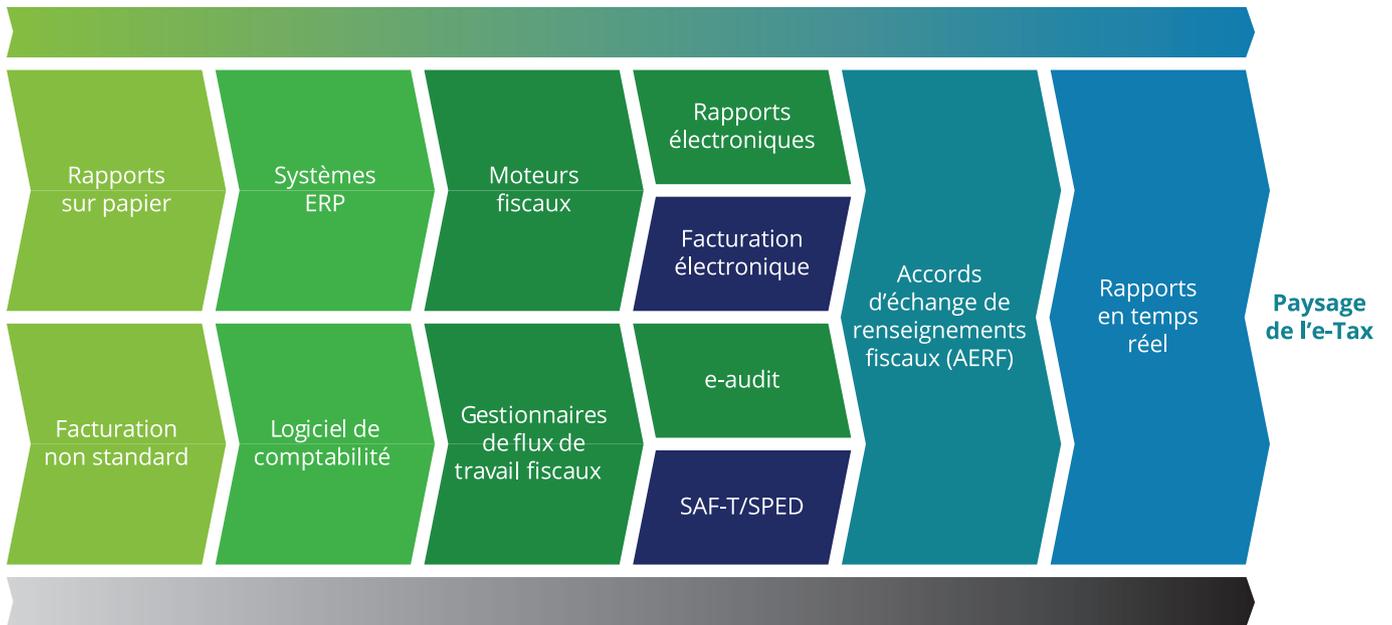
Ces nouvelles obligations sont censées permettre aux administrations fiscales de mieux lutter contre la fraude TVA et permettre aux entreprises d'être plus efficaces et partant de réaliser des économies. Pour les entreprises, la Commission européenne estime à 4,1 milliards € la baisse des coûts administratifs moyennant des investissements de l'ordre de 11,3 milliards €.

Par ailleurs, comme le prévoit sous conditions la directive, se pose la question de l'introduction de la facturation électronique pour les opérations nationales. Actuellement, la position des autorités luxembourgeoises n'est pas connue. Néanmoins, une telle mesure semblerait cohérente avec le processus de digitalisation entrepris depuis plusieurs années par l'administration TVA luxembourgeoise (déclarations électroniques, Fichier d'audit informatisé de l'AEDT – FAIA, etc.) et avec les trois pays voisins qui l'introduiront en 2026 et 2027. Si tel devait être le cas, il serait intéressant que cette obligation intervienne avant 2030 afin de laisser le temps aux entreprises luxembourgeoises de se « roder ». Une date logique pourrait être le 1^{er} juillet 2028 puisque la directive prévoit une convergence des règles nationales vers les règles de l'UE à cette date.

À l’instar des spécifications précises du standard européen de facture électronique - actuellement en révision – des questions pratiques de mise en œuvre se posent et notamment les moyens technologiques de transmission autorisés (ex. système Peppol pour la facturation électronique B2G au Luxembourg, un système utilisé dans de nombreux pays de par le monde). La seconde partie de cet article apporte des éclaircissements sur la manière de préparer ces changements dans la perspective de disposer d’une solution rapidement opérationnelle.

La facturation électronique constitue une avancée majeure dans la transformation digitale de la fonction financière. Elle s’impose comme une solution intégrée qui redéfinit en profondeur la gestion de la facturation, la conformité réglementaire et le reporting financier. Elle permet un échange structuré, automatisé et en temps réel des données de facturation entre entreprises et administrations fiscales, sur la base de normes juridiques et techniques harmonisées.

Des systèmes pour les contribuables aux systèmes des autorités fiscales
Hors ligne vers en ligne



Grâce à une meilleure technologie pour faire évoluer la gestion des données
Augmentation de la législation et des vérifications

LIGNES DIRECTRICES DE MISE EN ŒUVRE

La transition des méthodes de facturation conventionnelles vers un cadre de facturation électronique conforme nécessite une feuille de route claire et méthodique, permettant de renforcer la préparation technique et organisationnelle :

Découverte et collecte des exigences : compréhension approfondie des exigences fonctionnelles, techniques et juridiques impliquées.

Analyse des écarts : identification des insuffisances de ses systèmes et processus actuels susceptibles de freiner la conformité et définition des améliorations pour répondre efficacement aux exigences techniques et réglementaires.

Conception : architecture de facturation électronique avec l'intégration auprès des portails nationaux d'enregistrement des factures. Le flux de données s'opère de la création de la facture jusqu'à sa transformation au format réglementaire.

Développement : construction de connecteurs pour la génération des fichiers, la mise en œuvre des protocoles d'authentification, la génération de QR codes et la gestion des réponses.

Tests et validation : exécution de tests exhaustifs garantissant la fiabilité et conformité des processus de bout en bout et l'identification de problèmes potentiels.

Formation : La réussite du déploiement repose sur une adoption technologique effective auprès des utilisateurs finaux.

Déploiement : Un déploiement progressif commençant par un groupe pilote permet aux organisations de valider les performances et d'ajuster les processus si nécessaire. Une fois le système mis en service, une surveillance continue est essentielle sur les processus de soumissions de factures, les mises à jour de statut et les journaux d'audit.

EXÉCUTION DU PROCESSUS OPÉRATIONNEL

Le cycle de vie de la facturation électronique s'intègre étroitement aux opérations fondamentales de l'entreprise et se déroule de manière structurée :

Génération de factures : issue du système financier lors du processus métier usuels, l'ensemble des champs essentiels y sont renseignés automatiquement.

Soumission de la facture : soumission à l'aide d'un connecteur d'interface, ce qui garantit un transfert fluide des données au travers du processus de conversion.

Conversion et validation : converties au format XML standardisé et spécifique à chaque pays, application des contrôles de validation au regard des exigences légales.

Transmission aux autorités fiscales : gestion de la communication avec les portails fiscaux. Ce service soumet les données validées, authentifie la demande et l'enregistrement pour maintenir la traçabilité.

Traitement des réponses : récupération et interprétation des réponses émises par les autorités fiscales, puis correction et reformatage.

Archivage et conformité : archivage des factures et des métadonnées. Afin de garantir le respect des obligations légales de conservation de données et assure une traçabilité complète des transactions.

Facturation électronique : feuille de route de l'UE

2024

-  **Roumanie** Mise en œuvre obligatoire du e-reporting depuis 2024. Mise en place obligatoire de la facturation électronique depuis le 1er juillet 2024.
-  **Danemark** Depuis le 1er juillet 2024 : Les entreprises qui utilisent un plan comptable normalisé doivent comptabiliser numériquement à partir de l'exercice comptable suivant.
-  **Italie** Mandat de facturation électronique B2B applicable à tous les assujettis.
-  **France** Développement de la plateforme publique (PPF).

2025

-  **Estonie** Les acheteurs enregistrés en tant que destinataires de factures électroniques peuvent demander aux fournisseurs d'émettre des factures électroniques.
-  **Danemark** Depuis le 1er janvier 2025 : Les entreprises qui utilisent un plan comptable normalisé doivent comptabiliser numériquement à partir du prochain nouvel exercice comptable.
-  **Roumanie** Annonce de la facturation électronique B2C depuis le 1er janvier 2025.
-  **France** Phase pilote du mandat de facturation électronique.
-  **Allemagne** La facture électronique conforme à la norme EN requise par défaut. Toutes les entreprises doivent pouvoir recevoir des factures électroniques structurées.

2026

-  **Lettonie** Obligation de facture électronique B2B et e-reporting.
-  **Espagne** Facturation électronique obligatoire pour les assujettis les plus importants.
-  **France** À partir du 1er septembre 2026, tous les contribuables doivent pouvoir recevoir des factures électroniques + l'envoi et la déclaration électroniques obligatoires pour les grands et moyens contribuables.
-  **Belgique** L'émission de factures électroniques est obligatoire pour tous les contribuables belges établis à partir de janvier 2026.
-  **Croatie** L'introduction d'une facturation électronique B2B obligatoire à l'échelle nationale est prévue pour janvier 2026.
-  **Pologne** KSeF obligatoire à partir du 1er février 2026 pour les entités dont le chiffre d'affaires > 200 MIO PLN, le 1er avril 2026 pour les autres entités.
-  **Slovénie** E-invoicing B2B obligatoire + e-reporting à partir du 1er janvier 2026.

2027

-  **Allemagne** Les entreprises dont le chiffre d'affaires est de > 800 KEUR doivent émettre des factures conformes à la norme EN.
-  **Espagne** Facturation électronique obligatoire pour les contribuables restants.
-  **Grèce** Mandat de facturation électronique prévu via la plateforme MyData.
-  **France** Émission de factures électroniques et de rapports électroniques pour les petites et moyennes entreprises à partir du 1er septembre 2027.

2028

-  **Allemagne** Les autres entreprises doivent émettre des factures conformes à la norme EN.

2030

-  **Luxembourg** En juillet 2030, la facturation électronique sera obligatoire pour les transactions B2B transfrontalières au sein de l'UE, et probablement, simultanément ou antérieurement, pour les transactions B2B locales.
-  **UE** En juillet 2030, facturation électronique obligatoire pour les transactions B2B transfrontalières au sein de l'UE

DÉFIS DE DÉPLOIEMENT

La mise en œuvre de la facturation électronique présente plusieurs défis susceptibles d'affecter les délais de projet, de compromettre la stabilité des systèmes et d'accroître le risque de non-conformité.

Technique : cartographie des données et sécurisation de la communication des données entre le système financier et les plateformes fiscales.

Financier et juridique : les investissements sont liés à la conformité de l'infrastructure, aux licences et aux développements. Ils sont généralement compensés par une réduction des interventions humaines et la diminution des risques de sanction. Un archivage approprié, auditable et transfrontalier compatible avec les normes RGPD.

Opérationnel : intégration des validations en temps réel, réponse aux éventuels rejets, ainsi que l'adaptation continue aux évolutions réglementaires exigent une gouvernance opérationnelle bien établie.

En conclusion, les contraintes et coûts de mise en place ne doivent pas occulter les avantages qu'elle présente: renforcement de l'automatisation des processus et réduction des erreurs, amélioration de l'auditabilité, conformité réglementaire plus rigoureuse (respect des exigences fiscales nationales et internationales), des gains d'efficacité (automatisation des processus et réduction des interventions manuelles), accélération des cycles de paiement (amélioration de la gestion de la trésorerie et optimisation du fond de roulement), réduction des coûts grâce à la digitalisation des transactions et des documents et l'impact environnemental grâce à la dématérialisation qui soutient les objectifs de développement durable.

Il est important de garder à l'esprit que ce type de projet mobilise des compétences ou nécessite au minimum l'implication de différents acteurs au sein de l'entreprise.

Bien que l'obligation provienne d'une directive fiscale et nécessite donc bien entendu l'implication du service fiscal, elle a des impacts sur les éléments comptables, les systèmes informatiques, les relations avec les clients et fournisseurs, etc. Il est fortement recommandé pour ce type de projet de prévoir une équipe élargie, une gouvernance intégrant tous les décideurs et définissant clairement les rôles et responsabilités de chacun.

Affronter ce défi en vaut donc la peine mais demande de s'y prendre à temps et d'être bien accompagné.

Découvrez plus ici :

E-Invoicing: A catalyst for finance transformation and compliance | Deloitte Luxembourg



Article :

CÉDRIC TUSSIOT

Deloitte Tax & Consulting, Indirect Tax Partner

CHRISTOPHE VALLET

Deloitte Tax & Consulting, Tech & Digital Managing Director

Vous voulez une assurance **Pro** qui s'adapte à vos **Projets** ?

F.Pereira
Architecte
SEP Architecture



Évaluez vos besoins avec
notre bilan d'assurance **Pro**.

Rendez-vous en agence ou sur foyer.lu


Foyer

Protecting your success

Actualités de la FEDIL

FEDIL INDUSTRY DAY 2025 : DE LA CRISE À L'OPPORTUNITÉ - RÉINVENTER L'INDUSTRIE DANS UN MONDE EN MUTATION 10 septembre 2025

Le 10 septembre 2025, la FEDIL a convié quelque 300 participants au « FEDIL Industry Day 2025 » qui se tenait à l'espace événementiel Chouchou, à Luxembourg-Hollerich. Cette 3^e édition de l'événement économique phare de la rentrée a placé au cœur des débats une thématique stratégique et d'actualité : *"Global shifts, local strategies: How industry can turn trade disruptions into opportunity"*.

Dans un contexte marqué par la recomposition des échanges internationaux, la montée des tensions géopolitiques et la nécessité d'adapter les chaînes d'approvisionnement, cet événement a réuni des dirigeants d'entreprise, des experts économiques et des décideurs politiques afin de décrypter les défis et les opportunités qui façonneront l'avenir industriel européen.



Devant un parterre d'invités nombreux, dont les ministres Lex Delles et Georges Mischo, Georges Rassel, président de la FEDIL, a ouvert la séance en dressant le contexte extrêmement changeant des enjeux commerciaux actuels, impactés par des décisions politiques, des conflits armés et des réorientations économiques. Une nouvelle donne qui exige de l'industrie européenne et luxembourgeoise qu'elle mette en œuvre des stratégies coordonnées pour assurer la compétitivité et la résilience de tout un secteur.

Parmi les intervenants de renom, Philippe Schaus, ancien Président et CEO de Moët Hennessy et DFS Group, a partagé sa vision sur la manière de libérer de nouvelles perspectives de croissance grâce à un leadership inspiré. Fort d'une longue carrière internationale, il a notamment illustré l'importance d'adapter les produits à de nouveaux marchés, d'utiliser des technologies innovantes telle l'intelligence artificielle et de rester fidèle à des missions et visions d'entreprise authentiques pour augmenter la « désirabilité » et le succès d'une marque.

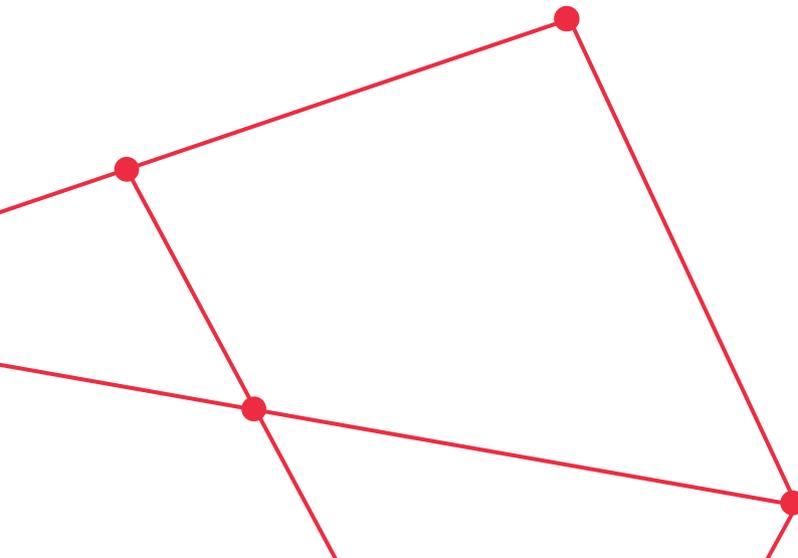
À la suite de cet exposé, Fredrik Persson, Président de l'association patronale européenne BusinessEurope, a présenté une analyse des évolutions en cours du point de vue européen, en mettant en exergue les solutions que l'Europe devrait proposer, et qui tournent principalement autour du renforcement du marché unique, de la conclusion d'accords commerciaux, du soutien à l'innovation et de la réduction du carcan réglementaire, en insistant maintes fois sur l'extrême urgence d'agir.

La deuxième partie de l'après-midi était consacrée à un panel de discussion, modéré par Yves Germeaux, responsable du commerce et des relations internationales à la FEDIL. Réunissant Anne Calteux (Représentation de la Commission européenne au Luxembourg), Valérie Massin (ArcelorMittal), Fredrik Persson (BusinessEurope) et Frank Thomé (Ceratizit), ce tour de table a notamment examiné la manière dont les groupes industriels opérant à l'échelle internationale gèrent les tensions commerciales sur le terrain, en repensant leur stratégie d'exportation, la résilience de leurs chaînes d'approvisionnement et leurs partenariats. Le débat a aussi permis de mettre en lumière les actions nécessaires et envisagées au niveau européen pour défendre les intérêts commerciaux du Vieux Continent.

Pour conclure le FEDIL Industry Day 2025, Lex Delles, ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, a mis en avant les initiatives déjà prises par le gouvernement ainsi que les pistes d'action à venir pour soutenir les entreprises dans ce contexte turbulent.

Le FEDIL Industry Day a été organisé avec l'aimable soutien de la BIL - Banque Internationale à Luxembourg et de Bureau Moderne / Vitra. Cette rencontre, qui a lieu chaque année, permet de maintenir les préoccupations de l'industrie en haut de l'agenda.

Photos :
ANN SOPHIE LINDSTRÖM









“NOTRE CONTRIBUTION ?
FACILITER LA TRANSMISSION
DE VOTRE ENTREPRISE,
POUR UN AVENIR RICHE
EN OPPORTUNITÉS.”

Pour en savoir plus, contactez Anne Goedert,
Conseillère Family Practice au 49 924-4015.



UNE HISTOIRE
DE PASSIONNÉS.

B BANQUE DE
LUXEMBOURG



boldbold

boldbold

boldbold

boldbold

BOLD INNOVATION

boldbold

boldbold

Portable AI for waste analysis: CRAB's vision for smarter, faster environmental monitoring

In collaboration with Luxinnovation, FEDIL will showcase a series of inspiring articles highlighting promising AI use cases. Published on both organisations' websites, these weekly features will let you discover an innovative AI project and the visionary company behind it!

Founded in 2024 and originating from a research project at the University of Luxembourg, CRAB Traceability Systems is a deep-tech startup specializing in waste stream traceability and environmental data analysis. Drawing on years of academic research and the expertise of its multidisciplinary team, CRAB develops intelligent, scalable solutions to support circular economy initiatives and improve waste management practices.

PERSISTENT PROBLEMS IN WASTE MANAGEMENT

Despite the widespread use of recycling bins and sorting systems, the actual composition and destination of waste remain largely unknown. Traditional waste audits - such as Luxembourg's national residual waste analysis conducted every three years - require significant human resources, typically involving ten people over a month to analyse waste from 15 municipalities. These methods are costly, time-consuming, and offer limited data granularity, making it difficult for municipalities and industry players to make informed decisions or track progress.

THE SOLUTION: A MOBILE AI-POWERED WASTE ANALYSIS SYSTEM

To address this gap, CRAB developed the "Portable AI Waste Analysis System," a mobile camera device equipped with a custom AI vision model. This system can rapidly identify, classify, and quantify waste materials in real time, with minimal setup and operational cost. This approach allows to determine the value of what most people consider waste and empower circularity. In a recent pilot, the system analysed 175 kilograms of residual waste - about a quarter of a municipality's output - in just 15 minutes, a task that would take several people an entire morning manually.

The solution is designed for flexibility and ease of deployment, enabling on-site assessments without the need for large infrastructure or specialised personnel. It supports various use cases, including packaging analysis (e.g., blue bag sorting), bulky waste audits, and litter detection in public spaces.

A FULL ECOSYSTEM FOR WASTE INTELLIGENCE

CRAB's innovation goes beyond hardware. The company has built a comprehensive ecosystem that includes:

- A mobile app for automated image and video analysis.
- An API for integrating AI models into external platforms.
- A web-based dashboard for visualising and interpreting collected data.
- A traceability AI model that tracks material flows within sorting and recycling facilities.

These tools are already being tested in collaboration with local authorities and industry partners. CRAB is also working on integrating expert knowledge directly into its models through causal AI techniques, enhancing reasoning and decision-making capabilities.

PATENT-PENDING TECHNOLOGY WITH MODULAR DESIGN

In April 2025, CRAB filed a patent application for its mobile AI-powered camera system and adaptive resource stream analysis method. The system's modular design allows for easy upgrades, such as improved camera components, and supports both local and cloud-based processing. For cloud operations, CRAB leverages the Meluxina Supercomputer provided by LuxProvide, ensuring secure and high-performance data handling within Luxembourg.

SCALABILITY AND INTERNATIONAL INTEREST

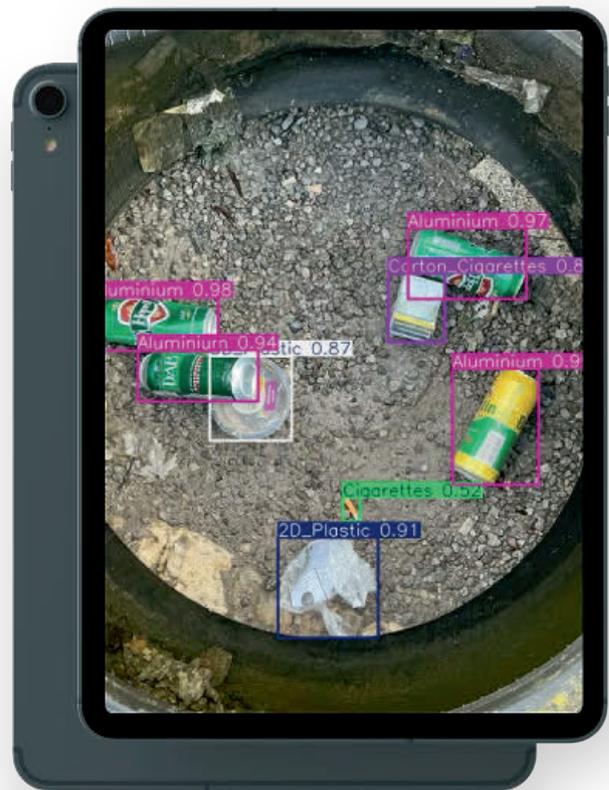
CRAB currently employs six full-time staff and maintains strong ties with the University of Luxembourg, supervising master's theses and contributing to AI education. Following a series of free pilot projects designed to validate its models and understand customer needs, the company plans to expand its team with the start of first paid projects.

The system’s efficiency translates into significant cost savings. For example, a 250 kg - bale quality control task that typically requires several people during a whole morning and costs around €1,500 can be completed in 30 minutes for just €150 using CRAB’s solution with one person and a camera. These results demonstrate the potential for widespread adoption across municipalities, recycling centres, and industrial facilities.

CRAB’s technology has already attracted attention beyond Luxembourg. Discussions are underway with stakeholders in Norway and the United States, and the company is in contact with sorting machine manufacturers to support large-scale production. The first hardware prototypes are operational, and the software components - including the API and app - already in use.

AI THAT MAKES RESOURCES VISIBLE

By combining artificial intelligence, mobility, and modular design, CRAB Traceability Systems offers a transformative approach to waste analysis. The company’s solution enables faster, more frequent, and more accurate assessments, empowering stakeholders to make data-driven decisions and improve sustainability outcomes. With precision rates already reaching 94% for certain models, CRAB is setting a new standard for intelligent environmental monitoring. Better sorting and recycling reveal hidden resources, making them reusable in a circular system.

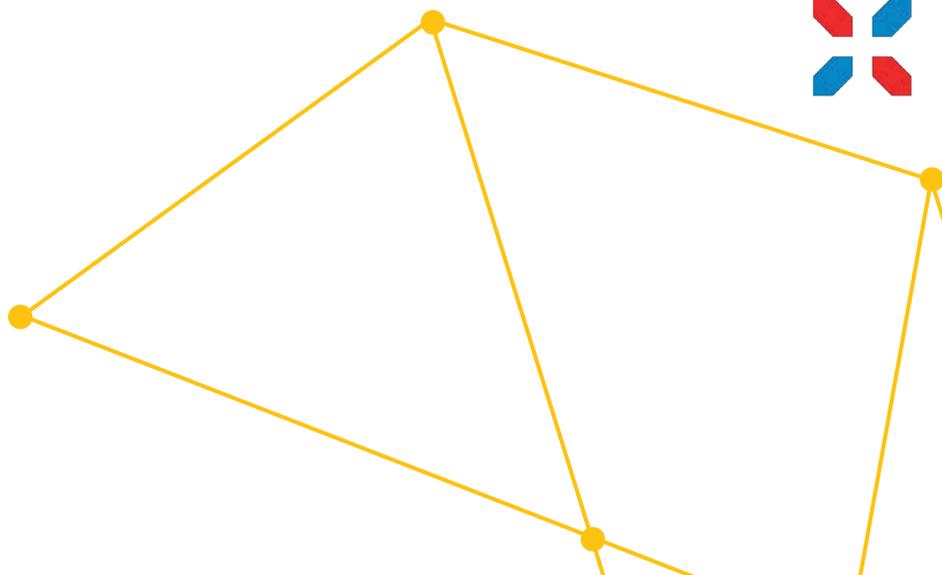


LUXINNOVATION®

#MakingInnovationHappen

Article :
LAURENCE KAYL

Responsable communication à la FEDIL
laurence.kayl@fedil.lu



Henri Lommel
De Verband

Romain Gelhausen
Banque Raiffeisen

**« La confiance de nos clients
est un privilège, jamais
une évidence. »**

Romain Gelhausen, Banque Raiffeisen.

**Votre entreprise mérite plus qu'une banque.
Elle mérite un partenaire.**

Plus d'informations sur [raiffeisen.lu](https://www.raiffeisen.lu)



Business

A middle-aged man with short, light-colored hair and a slight beard, wearing a white long-sleeved button-down shirt. He has his arms crossed and is looking directly at the camera with a neutral expression. The background is a blurred outdoor setting with green foliage and a chain-link fence. The text 'Carte blanche' is overlaid on the left side of the image in a bold, orange, sans-serif font.

***Carte
blanche***

Le Grand-Duché de Luxembourg, le plus grand employeur de la Province du Luxembourg : avantages, inconvénients et perspectives

Si au total près de 86.000 Belges franchissent les frontières pour travailler en France, aux Pays-Bas et en Allemagne, c'est vers le Grand-Duché que près de la moitié partent travailler.

C'est dire toute l'importance que représente ce poumon économique avec ses avantages évidents, ses effets socio-économiques et ceux plus problématiques, notamment en matière de mobilité, de pénurie de main d'oeuvre et d'évolution du marché immobilier.

Les emplois proposés sont de qualités et, à rémunérations brutes égales, la fiscalité et la sécurité sociale permettent de conférer à nos travailleurs frontaliers, un niveau de vie extrêmement intéressant, via un pouvoir d'achat vitaminé. Cette attractivité a attiré dans le sud-Luxembourg des familles de jeunes diplômés, avec charges de famille très jeunes également, ce qui a dynamisé le territoire, l'a fait évoluer par une démographie ascendante et un niveau socio-culturel-intellectuel renforcé.

Cela a bien évidemment installé un flux de déplacements important se traduisant par une mobilité ralentie comme à l'approche ou à la sortie de toutes les grandes métropoles. Ici, la mobilité est à la fois contrainte du quotidien et force motrice d'une Grande Région en perpétuelle transformation. Des efforts dans le domaine ferroviaire ou de mobilité collective, ainsi que dans l'organisation des stationnements seraient de nature à améliorer les choses, le travail est en cours et se poursuit activement actuellement.

Cette attractivité a également accentué la pénurie de personnel qui, si elle est généralisée dans nos pays occidentaux, peut connaître des variations liées à la différence de revenus nets. Les différences de 30 à 40% selon les secteurs, rendent difficile la rétention des cerveaux et de la main-d'oeuvre, notamment dans des secteurs déjà sous tension des soins de santé. Le constat y est sans appel : notre province ne parvient plus à fidéliser ses infirmières. La pénurie y atteint un niveau tel qu'on ne trouve plus assez de personnel pour assurer les soins à domicile. Rien que chez Vivalia, 481 postes sont impactés par le départ de frontaliers, dont une majorité d'infirmières, tiraillées entre vocation et salaire. Les collectivités locales, elles, s'accrochent vaillamment pour inverser la tendance.

Cette hémorragie de personnel, alimentée par l'attractivité grandissante des régions voisines, a un coût humain et social pour nos familles. L'amélioration des flux entre nos services de soins, comme c'est le cas avec la France et les ZOAST (zones d'accès aux soins transfrontaliers) installées, dont une, enfin, récemment avec le Grand-Duché, pourraient permettre une rationalisation positive et un niveau de soins de qualité ascendant, pour toute la zone. À condition que la réciprocité s'installe réellement, que les forces centripète et centrifuge s'équilibrent... Ce n'est pas toujours le cas, mais des frémissements d'évolution s'installent.

L'organisation du travail, dopée notamment par la période Covid qui en a renforcé les évolutions techniques, a généralisé le télétravail et... multiplié les complications fiscales ! Faut-il se réjouir qu'un télétravailleur frontalier puisse enfin prendre son café chez lui ? Oui. Faut-il craindre qu'il risque de payer ses impôts sur un mois entier dans un autre pays à cause d'un jour télétravaillé de trop ? Malheureusement (en tout cas pour les belges, c'est différent pour les français). La réglementation actuelle, avec des quotas de jours dérogatoires par pays (34 pour le Luxembourg et la France contre 45 pour l'Allemagne), manque cruellement d'homogénéité et ralentit la flexibilité nécessaire aux entreprises. Lors de la présidence belge de l'UE, une tentative a eu lieu pour essayer d'harmoniser les règles entre tous les pays concernés, dans la ligne des recommandations Bénélux par exemple en ce qui nous concerne. Faute d'accord (cela devient pathétiquement habituel en UE), le dossier a été envoyé à l'OCDE pour inspiration et propositions. On en annonce l'issue prochaine. Même si les relations historiques de l'UEBL sont particulières à plusieurs égards et nous serviraient le cas échéant de protection, on peut espérer une évolution claire, positive et harmonisée si tous les Etats s'y rallient. En ce qui me concerne après avoir obtenu le passage de 24 à 34 jours je travaille à passer à 48 ou 50 (25% du temps de travail) soutenu en ce sens par l'UEL et par une approche positive des ministres luxembourgeois de l'économie et des finances. Le côté ardu se situe, comme d'habitude, dans l'administration fiscale belge qui y voit une perte de souveraineté.

Un effet positif complémentaire du travail frontalier réside évidemment dans le fonds de compensation au profit des communes frontalières qui y trouvent une compensation à la perte d'additionnels communaux, et donc des moyens de leurs ambitions au service de tous.

Un effet négatif est bien sûr le renchérissement du marché immobilier, qui en a enrichi certains, mais qui diminue l'accès au logement de beaucoup d'autres, tant comme propriétaires que comme locataires. Des initiatives européennes récentes se sont fait jour sous l'appellation « Vers un plan européen pour des logements abordables » qui pourraient contribuer à améliorer la situation et éviter une migration vers des régions moins coûteuses.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES ET PISTES POUR DEMAIN

À la Chambre, mon engagement est constant pour pousser une convergence fiscale ambitieuse et favoriser la mobilité, le dialogue social et la reconnaissance du statut spécifique des travailleurs frontaliers. Plusieurs de mes interventions ont porté sur :

- La simplification et l'harmonisation des quotas de télétravail afin d'éviter discriminations et incertitudes.
- La reconnaissance des contraintes spécifiques de certaines professions (astreintes, gardes, etc.).
- L'appel à des conventions multilatérales lors de la présidence belge de l'UE pour mettre fin à la jungle fiscale qui pénalise nos talents et nos entreprises.

Le chemin vers une véritable zone économique transfrontalière intégrée passe par davantage de coopération, mais aussi par un engagement renouvelé pour relever ensemble les défis liés à l'attractivité, l'équilibre social et la performance environnementale.

Osons mettre en place des systèmes de formation partagée, des incitants à la mobilité durable (covoiturage, transport public) et une meilleure reconnaissance des acquis de l'expérience, quelle que soit la frontière franchie le matin. La province du Luxembourg ne doit pas devenir la victime collatérale d'une compétition mal régulée mais la vitrine d'un modèle d'intégration réussi, à la fois exemplaire et dynamique. A cet égard le volet outil spatial (ESA Redu) et de la cybersécurité quantique (Galaxia Transinne) sont de nature à nos deux Etats de devenir leaders européens au minimum.

Face à la concurrence, sapée par des fiscalités désalignées et des salaires contrastés, la Belgique doit :

- Accélérer la convergence des règles fiscales et sociales pour uniformiser les jours de télétravail autorisés.
- Créer davantage de passerelles de formation et de reconnaissance mutuelle des qualifications, pour mieux équilibrer l'offre et la demande en soins, services et industrie.
- Renforcer la mobilité durable grâce à des investissements communs.
- Poursuivre, comme je m'y engage, des initiatives parlementaires pour une vraie sécurité juridique des frontaliers et le respect de l'équité fiscale.

Dans le cadre du retour au conseil d'administration des CFL, je mettrai tout en œuvre du côté belge avec Infrabel et la SNCB pour redonner une substance à une mobilité de qualité.

Article :

BENOÎT PIEDBOEUF

*Député-Bourgmestre- Chef de groupe MR
Membre du CA des CFL*

The 2025 State of the European Union: what it means for business

Every September, the President of the European Commission takes the stage in Strasbourg and delivers the State of the Union - or SOTEU, if you prefer the EU bubble's jargon. Anchored in the EU treaties, it is meant to make EU politics more transparent and to take stock: where Europe stands, where it hopes to go, and which priorities will dominate the coming months.

This year, on September 10, Ursula von der Leyen gave her first SOTEU of her second term. Suspense was high and the mood was heavy. Political backing feels fragile, international tensions are mounting, and expectations on the economic front are enormous. You could almost sense the weight in the room, even from a screen.

And yet, businesses can feel reassured that the right topics were addressed: trade, regulation, energy, climate. These remain key ingredients for Europe's competitiveness. But the recipe also needs the right quantity, quality, and speed of delivery, and this is the challenging part.

In this opinion, we look at some of them and comment.

TRADE AND INTERNATIONAL RELATIONS: TARIFFS AND MORE

President von der Leyen addressed trade, which is indeed an urgent issue in today's shaky global markets. There's no need to recap where Europe stands among its non-EU competitors (spoiler: not in the strongest position).

Still, von der Leyen rightly pointed to the Mercosur agreement as a good signal that the Commission is working to broaden its partnerships and diversify supplies. That's the right move, and one that should be pursued even further with other partners to reduce dependencies.

A bigger headline was of course the new tariff deal with the United States. Von der Leyen described it as necessary to avoid a damaging trade war. Fair enough: nobody wins when tariffs spiral, and such a conflict would have been catastrophic. The agreement does give companies more planning security and was needed. But here's the rub: for some sectors the challenges are significant, and this cannot be seen as a final fix. It's more of a patch than a permanent solution.

But there's more to this story than tariffs. And it bears repeating: we so often focus on what happens outside the EU's borders, while forgetting that the bigger bottlenecks lie within our own: and the power to fix them is, in fact, in our hands.

THE SINGLE MARKET: OUR HIDDEN GEM, STILL UNDERUSED

Despite all the talk of integration, the Single Market still doesn't function as seamlessly as it should. Von der Leyen herself cited IMF figures that put the barriers in stark terms: they weigh on companies like a 45% tax on goods and a 110% tax on services. Hardly the kind of boost you'd expect from Europe's flagship project.

Now picture a small Luxembourg firm having to add that much to its invoices just because of red tape, fragmented regulations, or cross-border barriers. It sounds absurd, but that's the reality. And we're not doing enough to fix it. That image alone should be enough to show why repairing the Single Market is so crucial.

What's needed is not another grand declaration but concrete steps: harmonised rules across member states, no more "gold-plating" of EU laws at national level, stronger enforcement of existing rules, and less fragmentation in services and digital frameworks. From posted workers to e-invoicing, from cross-border infrastructure to skills mobility, the Single Market needs to work in practice, not just in principle.

The reality is that the Commission, as “Guardian of the Treaties”, must step up its role in protecting and enforcing the Single Market rules. But Member States are not off the hook: without their part, the Single Market will remain underused potential.

REGULATION: RULES ON RULES

Then there’s regulation (or rather, overregulation). If you were at FEDIL’s Industry Day 2025, you may recall BusinessEurope’s President Fredrik Persson pointing out that during the last Commission mandate, more than 13,000 legislative acts were adopted, compared to about 3,500 at the federal level in the United States. The scale of the challenge is clear: Europe doesn’t need four times as many rules to function, and businesses know it all too well.

To be fair, the Commission has understood the problem and started with its series of “omnibus packages” to simplify and streamline legislation. That’s good progress. But when Eurostat estimates the annual regulatory burden on companies at €150 billion, it’s obvious there’s much more to do.

Let’s be clear: what companies want isn’t deregulation for its own sake. They want better rules. This means fair, consistent, simple and predictable legislations. A framework that supports innovation and investment instead of blocking it.

The Commission must step up with stronger and faster action. Yet without support from Member States and stakeholders, its efforts won’t go far enough. The task is huge, and only a joint push will make it work.

CLIMATE AND ENERGY: AMBITION MEETS HARD REALITY

Von der Leyen’s speech also focused on climate, decarbonisation, and clean tech. Nothing wrong with that. But here’s the thing: ambition alone doesn’t cut emissions.

Draghi reminded us (again ¹) that decarbonisation is Europe’s best long-term path to energy independence, despite the continent’s lack of natural resources. But it has to support growth, not undermine it. Without faster investment in cross-border grids, cheaper energy, and quicker permitting, Europe’s goals not only risk staying aspirational but could also end up harming an already fragile industrial base.

We’ve heard it before, including in Draghi’s speech ², and the message is worth stressing again: without competitiveness, Europe cannot finance the green and digital transitions, sustain its social model, or hold its place in the global economy. He also underlined something that matters deeply for smaller economies like Luxembourg’s: national coordination is essential. Fragmented approaches will only slow down progress and raise costs.

Competitiveness is about giving businesses the space to invest, expand, and hire, with clear rules, stable frameworks and predictable costs. Von der Leyen made (or confirmed) important announcements in her speech. They’re good steps, but only if they move quickly from words to action.

The bottom line is simple: without a realistic path that couples climate ambition with competitiveness, Europe risks setting goals it cannot reach.

¹ Keynote speech by Mario Draghi “High Level Conference - One year after the Draghi report: what has been achieved, what has changed”

² Mario Draghi’s first paragraph: “One year ago, we met here to discuss three challenges set out in the report: Europe’s growth model had long been under strain; dependencies threatened its resilience; and without faster growth, Europe would be unable to deliver on its climate, digital and security ambitions - not to mention finance its ageing societies. Over the past year, each of these challenges has grown more acute.”

SHARED RESPONSIBILITY: NOT JUST BRUSSELS' JOB

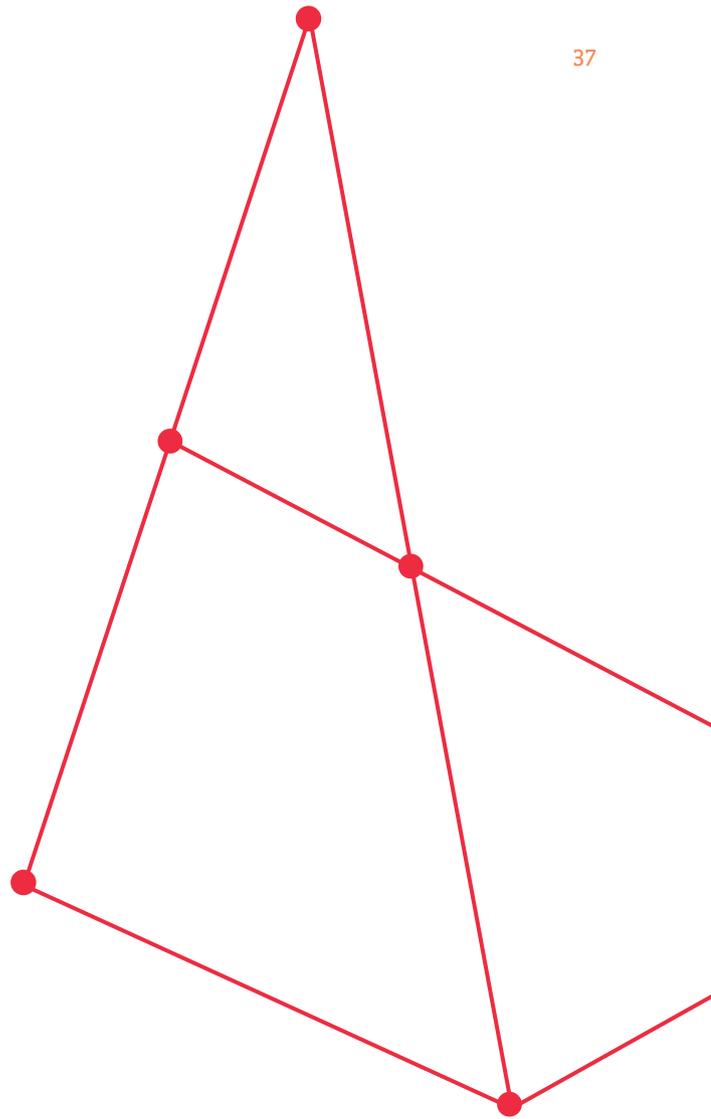
As already highlighted in this opinion, the point is worth spelling out. It's tempting to see the Commission as carrying the whole load. When Member States pull in different directions, they don't just slow down progress, they undercut the very competitiveness they claim to support.

Brussels can set the course, propose the rules, and coordinate. But the real test lies with the capitals. Unless governments match that ambition, the Union risks stalling. Responsibility for Europe's competitiveness is shared, and the urgency can't be left to Brussels alone.

FROM WORDS TO ACTION

This year's SOTEU reminded everyone that Europe faces big risks but also big opportunities. The Commission knows it and is working on it. For business, the takeaways are clear: trade agreements matter, the Single Market maybe even more. Simplification is overdue. Climate ambition is essential, but it has to be pragmatic. And competitiveness ties it all together.

Speeches can inspire, they can set a direction. But Europe doesn't move forward on speeches. It moves forward on delivery. That requires the Commission to be bold and consistent, Member States to act in concert rather than apart, and all other stakeholders, including industry and business, to play their part. But here's the catch: they can only do so if the policies give them the space and the tools to contribute.



FRANCESCO FIASCHI

Head of European Affairs at FEDIL
francesco.fiaschi@fedil.lu



La lettre de la convention collective face aux attentes syndicales

La paix sociale, pilier fondamental des relations collectives, ne saurait exister sans un dialogue social authentique. Au cœur de ce dialogue, la négociation collective s'impose comme un levier essentiel, aboutissant parfois à la conclusion de conventions collectives de travail (CCT). Par cet instrument, représentants syndicaux et employeurs définissent ensemble le cadre collectif des conditions de travail applicables à l'entreprise ou au secteur concerné.

Cependant, il arrive que des dispositions de la CCT ne soient pas très claires ou que des contestations naissent de son exécution d'où l'article L. 162-13 (1) du Code du travail qui prévoit que : *« Les demandes en interprétation des conventions collectives de travail et des accords subordonnés conclus en application de l'article L. 162-7 relèvent de la compétence des juridictions du travail. Il en est de même des contestations nées de leur exécution. »*

L'arrêt ¹ faisant l'objet de cette chronique tire sa base dans cet article alors que l'un des syndicats ayant participé aux négociations collectives ayant abouti à la conclusion de la CCT visée a saisi le Tribunal du travail en vue de l'interprétation de deux dispositions de la convention notamment celle relative à la gratification collective et celle concernant les congés individuels. N'étant pas satisfait du jugement du Tribunal du travail ayant déclaré la demande non fondée, le syndicat a fait appel de cette décision.

Pour le syndicat, la disposition concernant la gratification collective doit être interprétée de deux manières à savoir d'une part, que cette gratification ne doit pas être proratisée ou déterminée de manière différente pour les salariés travaillant à temps partiel et d'autre part, que les absences pour cause de congé pour raisons familiales ne doivent pas être considérées comme des absences pouvant influencer sur la détermination de la partie variable de la gratification.

Avant d'apporter une réponse à la demande d'interprétation, la Cour d'appel a tenu à rappeler la méthode utilisée pour interpréter les CCT dans la mesure où les parties étaient en opposition également sur ce point. Pour le Tribunal du travail saisi en première instance, *« Il est de principe que lorsqu'une clause est obscure ou ambiguë, son interprétation devrait être faite en faveur du salarié. »* (principe soutenu par le syndicat) alors que pour l'employeur, eu égard à l'article 1162 du Code civil *« dans le doute, la convention s'interprète contre celui qui a stipulé et en faveur de celui qui a contracté l'obligation »* et qu'en l'espèce c'est l'employeur qui est la partie qui s'est obligée à payer une gratification collective à ses salariés. En s'appuyant de la jurisprudence française en la matière, la Cour a rejeté la méthode d'interprétation des CCT en faveur des salariés au motif que : *« une convention collective si elle manque de clarté, doit être interprétée comme la loi c'est-à-dire en respectant la lettre du texte, ensuite en tenant compte d'un éventuel texte législatif, ayant le même objet, et en dernier lieu, en utilisant la méthode téléologique consistant à rechercher l'objectif social du texte. »*

Sur la question de la gratification collective, la Cour en s'appuyant sur l'article L. 123-7 du Code du travail et sur la jurisprudence, rappelle que le principe en matière de salaire redû aux salariés travaillant à temps partiel est la proratisation du salaire redû aux salariés travaillant à temps plein en fonction du temps effectivement presté et que cela vaut aussi pour toute prime ayant le caractère de salaire, sauf disposition différente de la CCT ayant créé un avantage. En effet, *« en cas de silence de l'accord collectif, la jurisprudence française retient que la solution de la proratisation doit être retenue pour une prime de nature conventionnelle lorsque l'accord d'entreprise ne comporte aucune disposition plus favorable accordant la prime entière aux salariés à temps partiel. Ce principe de proratisation vaut chaque fois que l'avantage est mesuré en volume de temps de travail. Par contre, dès lors que des primes prévues par un accord collectif présentent un caractère forfaitaire, elles doivent bénéficier intégralement aux salariés à temps partiel. »*

¹ Arrêt de la Cour d'appel du 12 juin 2025, n° CAL-2022-00650 du rôle

Ce qui a eu pour conséquence en l'espèce que les salariés occupés à temps partiel se sont vu octroyer l'intégralité de la partie fixe de la gratification présentant un caractère forfaitaire tandis que la partie variable a été proratisée dans la mesure où la CCT ne contenait pas une disposition expresse prévoyant un régime plus favorable pour ces salariés.

Par ailleurs, la Cour d'appel a logiquement déclaré non fondée la demande en interprétation visant à exclure les absences pour congé pour raisons familiales dans la détermination de la partie variable de gratification collective. En effet, dès lors que ces absences sont assimilées à des incapacités de travail elles doivent également être prises en compte.

Quant aux congés individuels, la CCT prévoyait : « *Tout personnel bénéficiant de 25 jours de congé se verra octroyer 4 heures de congé supplémentaires par an à partir de janvier 2018 pour la validité de la convention cād jusqu'au 30.06.2021.* » Pour le syndicat, cette disposition signifie que chaque salarié bénéficiant de 25 jours de congé aurait dû, à partir de janvier 2018 et ce jusqu'en 2021 se voir octroyer annuellement et de manière cumulative 4 heures supplémentaires de congé en plus du jour de congé légal supplémentaire prévu par la loi du 25 avril 2019.

Le tribunal du travail et la Cour d'appel ont, à juste titre, une tout autre interprétation de cette disposition dans la mesure où les deux juridictions s'accordent pour dire que : « *le texte de l'article 4 de l'addendum est clair et qu'il prévoit uniquement un avantage de 4 heures pour les salariés bénéficiant au moment de la signature de l'addendum de 25 jours de congé annuels payés, sans aucun effet cumulatif d'année en année pendant les quatre années d'application de l'addendum. Interpréter la disposition telle que revendiqué par [le syndicat] serait rajouter un avantage à celui concédé par la société aux termes de ladite disposition. [...] L'entrée en vigueur de la loi du 25 avril 2019 a entraîné une absorption de l'avantage concédé par la société en ce qui concerne le congé annuel payé des salariés bénéficiant lors de la signature de l'addendum de 25 jours de congé annuel payés, le texte légal devenu plus favorable que la stipulation conventionnelle. Si les parties avaient entendu maintenir un avantage en ce sens, il aurait fallu qu'elles entament de nouvelles négociations à cet effet.* »

Ce qui a pour conséquence que les salariés bénéficiant de 25 jours avant la signature de l'addendum se sont vu octroyer en tout et pour tout 1 jour de congé supplémentaire, celui prévu par la loi du 25 avril 2019 dans la mesure où la loi est plus favorable.

Cet arrêt présente un fort intérêt dans le contexte actuel où les syndicats revendiquent de plus en plus la signature de CCT. Si un accord est trouvé entre les parties à la négociation, il est important que le texte de la CCT soit clair et reflète les intentions réelles des parties.

Il est dès lors utile de rappeler qu'en tant qu'organisation d'employeurs au service de ses membres, la FEDIL accompagne ces derniers lorsqu'ils sont saisis d'une demande d'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'une CCT afin de les guider au mieux dans les discussions.

ELLA GREIDIE

**Conseillère affaires juridiques et sociales
auprès de la FEDIL
ella.gredie@fedil.lu**



UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE, SOURCE DE CROISSANCE

Une vision partagée et des solutions financières sur mesure soutiennent l'expansion internationale d'un acteur majeur des cosmétiques.



Bernard Eresch, Directeur Grandes Entreprises BIL; **Jürgen Lutze**, Groupe MAXIM et **Danielle Barzen**, Gestionnaire de relations BIL.



Dans un secteur cosmétique en constante évolution, où **l'innovation, l'agilité et la durabilité** sont des leviers essentiels de compétitivité, Maxim Group s'impose comme un leader européen des marques distributeurs. Ce positionnement est renforcé par un **partenariat bancaire stratégique** avec la Banque Internationale à Luxembourg (BIL), qui dépasse largement le cadre du financement traditionnel.

Avec **cinq sites de production**, plus de **1 500 collaborateurs** et un chiffre d'affaires de **455 millions d'euros en 2024**, Maxim Group est devenu un acteur incontournable des soins personnels. Sa filiale luxembourgeoise, **Cosmolux International S.A.**, joue un rôle clé dans cette dynamique, en développant des produits de haute qualité, conformes aux standards scientifiques les plus avancés, avec un engagement fort en matière de durabilité.

Pour accompagner son ambitieuse stratégie de croissance, notamment l'extension du site d'Echternach, Maxim Group s'est appuyé sur l'expertise de la BIL, partenaire financier de référence dans la Grande Région, reconnu pour sa maîtrise du **financement transfrontalier**. Ce partenariat, initié autour d'investissements opérationnels tels que l'entrepôt automatisé à grande hauteur ou la production centralisée de dentifrice, s'est rapidement transformé en **une relation stratégique globale**.

La capacité de la BIL à proposer des **solutions sur mesure et flexibles**, plutôt que des produits standardisés, a été déterminante. Cette approche, alignée sur l'esprit entrepreneurial et les ambitions internationales de Maxim, a permis de bâtir une collaboration durable et efficace.

« Avec la BIL, nous avons trouvé un partenaire doté de l'expérience et de l'expertise nécessaires pour nous accompagner »

confirme Jürgen Lutze, du groupe Maxim.

« Les clients comme Maxim recherchent souvent des solutions personnalisées et flexibles c'est là que la BIL se distingue », souligne Danielle Barzen, Relationship Manager à la BIL.

« Nous adoptons une approche orientée solution, évitons les complexités inutiles et favorisons des stratégies claires et cohérentes. » confirme Jürgen Lutze.

Ce partenariat a permis à Maxim Group de renforcer son efficacité opérationnelle, d'accroître ses capacités de production et de naviguer avec confiance dans un environnement économique complexe. Alors que l'entreprise vise un chiffre d'affaires **d'un milliard d'euros d'ici 2030**, la BIL reste un allié stratégique, soutenant les projets d'expansion, les initiatives durables et l'intégration de technologies innovantes.

Au cœur de cette collaboration se trouve une vision commune: construire un avenir où **innovation, qualité et durabilité** sont les piliers d'une croissance responsable. Ensemble, Maxim Group et la BIL démontrent qu'un partenaire financier engagé peut être un véritable catalyseur de succès à long terme.



Les enoprimes : un levier concret pour les PME luxembourgeoises

Chaque PME possède un potentiel caché en termes d'économies d'énergie. Le programme enoprimes vous aide à l'exploiter grâce à son action spéciale PME : des primes doublées, un bonus pompe à chaleur de 7 500 € valable jusqu'à fin 2025 et un accompagnement sur mesure pour transformer vos projets en résultats concrets.

DES PRIMES DOUBLÉES POUR VOS INVESTISSEMENTS

Les entreprises artisanales et commerciales - boulangeries, restaurants, hôtels, menuiseries, garages, professions libérales - ainsi que l'ensemble des autres PME bénéficient d'un soutien renforcé grâce aux primes doublées. Isolation thermique, remplacement d'équipements, récupération de chaleur, ventilation optimisée ou encore éclairage LED : chaque initiative est encouragée financièrement. Cette mesure rend les investissements plus attractifs et accélère leur retour sur investissement. Les primes d'enoprimes sont en outre cumulables avec les aides d'État, ce qui maximise encore l'avantage financier pour votre entreprise.

UN BONUS POMPE À CHALEUR EXCEPTIONNEL

Autre nouveauté marquante : l'installation d'une pompe à chaleur dans une PME ouvre droit à un bonus fixe de 7 500 €, valable jusqu'au 31 décembre 2025. Cette aide importante permet de contribuer aux objectifs nationaux de décarbonation et en renforçant l'image durable de l'entreprise auprès de ses clients.

EXEMPLE CONCRET : UN HÔTEL

En déployant un système de régulation climatique intelligente basé sur des algorithmes d'apprentissage automatique et des données thermodynamiques, un hôtel a bénéficié de 5 025 € de primes enoprimes pour un investissement estimé à 40 000 €. Cette solution permet un gain énergétique d'environ 53 MWh par an. Les économies réalisées améliorent directement la rentabilité de l'établissement tout en renforçant son confort et son image durable auprès des clients.

UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ

Avec plus de 750 partenaires spécialisés et des conseillers à l'écoute, enoprimes propose une démarche simple et pragmatique. Les PME sont guidées depuis l'identification des travaux potentiels jusqu'au versement des primes. Cette proximité évite les démarches complexes et permet aux dirigeants de PME de se concentrer sur leur activité principale.

UN PARTENARIAT GAGNANT POUR L'AVENIR

En combinant expertise technique, soutien financier et vision durable, enoprimes permet aux PME luxembourgeoises de conjuguer compétitivité et responsabilité environnementale. Ce n'est pas seulement une aide ponctuelle mais un véritable accélérateur de transformation énergétique, conçu pour donner aux petites entreprises les moyens de réussir leur transition. Accédez à la sobriété énergétique dans votre entreprise grâce au programme enoprimes.

Prenez rendez-vous avec votre conseiller enoprimes et identifiez tout votre potentiel d'optimisation énergétique.

Plus d'informations : pme.enoprimes.lu



Depuis 2023,

je suis sobre énergétiquement

enoprimes

Accédez à la **sobriété énergétique** dans votre entreprise grâce au programme enoprimes.

ACTION SPÉCIALE PME

- > Primes doublées
- > Bonus pompe à chaleur 7500 €

> Prenez rendez-vous avec votre conseiller sur pme.enoprimes.lu

ODL - One-Stop Shop for Luxembourg exporters!

L'ODL ET L'ASSURANCE-CRÉDIT À L'EXPORTATION : PLUS QU'UNE PROTECTION FINANCIÈRE, UN VÉRITABLE BOUCLIER STRATÉGIQUE

L'exportation est un moteur de croissance essentiel pour les entreprises et plus spécialement encore pour celles actives dans des économies ouvertes comme celle du Grand-Duché de Luxembourg. Cependant, dans le monde complexe du commerce international, l'exportation peut aussi être synonyme de risques : risques de non-paiement, d'insolvabilité des clients étrangers et d'instabilité politique. C'est ici qu'intervient l'assurance-crédit à l'exportation, un instrument financier indispensable qui protège les entreprises contre ces aléas.

Cependant, l'assurance-crédit ne se limite pas à une simple couverture financière.

Pour pouvoir offrir une dimension de conseil et de structuration et être véritablement efficaces, les services d'assurance-crédit offerts par l'ODL reposent sur deux piliers indissociables : l'analyse crédit et l'analyse géopolitique. Nous combinons ainsi ces deux disciplines qui sont la clé de voûte du partenariat stratégique que nous proposons aux entreprises luxembourgeoises. Nos deux analystes, Charles-Emmanuel de Ribaucourt et Ann Sahlin vous partagent ci-dessous leur vision.

L'ANALYSE CRÉDIT : DÉCRYPTER LA SOLVABILITÉ FINANCIÈRE

Charles-Emmanuel de Ribaucourt : Le premier réflexe d'un assureur-crédit est d'évaluer la solvabilité de l'acheteur étranger. L'analyse crédit est un processus minutieux qui va bien au-delà de la simple consultation d'un bilan comptable. Elle s'appuie sur une collecte et une interprétation rigoureuse de données financières, mais aussi sur l'expertise sectorielle et commerciale propre à l'ODL, ainsi que sur un dialogue continu et direct avec nos assurés.

Nos solutions pour les entreprises exportatrices :

- Assurance à l'exportation
- Assurance des préfinancements à l'importation
- Assurance des investissements à l'étranger

Nos solutions pour votre banque :

- Assurance des engagements de garantie
- Assurance des crédits bancaires

Contribution à vos frais promotionnels à l'export :

- Participation à une foire à l'étranger
- Conception graphique et traduction de supports promotionnels
- Publicité internationale
- Protection de la propriété intellectuelle
- Services de conseils, Etudes de marché, Certifications
- Création d'une entité de prospection et la participation à un appel d'offre en dehors de l'UE et l'AELE

Scannez le code QR pour plus d'information :



Ann Sahlin : nous étudions la santé financière de l'entreprise : ses ratios de liquidité, son niveau d'endettement, sa rentabilité et son historique de paiement. Nous regardons son modèle économique, sa position sur le marché et sa capacité à générer des flux de trésorerie suffisants pour honorer ses engagements.

Cette évaluation permet de déterminer le niveau d'engagement que l'ODL est prêt à prendre sur un débiteur précis et de décider si la transaction sous revue peut être acceptée et bénéficier d'une couverture ODL.

Charles-Emmanuel de Ribaucourt : cette analyse de crédit approfondie permet ainsi d'identifier les risques potentiels avant même que la transaction ne soit conclue, évitant ainsi des pertes financières importantes pour l'exportateur. Plus nos assurés nous contactent en amont de leurs projets, plus notre intervention peut être pertinente. Dans certains cas plus complexes, nous accompagnons nos assurés sur place afin d'appréhender plus finement la situation locale et d'envisager le meilleur support possible.

L'ANALYSE GÉOPOLITIQUE : ANTICIPER L'INSTABILITÉ MONDIALE

Ann Sahlin : Alors que l'analyse crédit se concentre sur l'entreprise, l'analyse géopolitique s'intéresse à l'environnement dans lequel elle évolue. Elle est devenue plus cruciale que jamais dans un monde marqué par l'incertitude. Conflits armés, sanctions économiques, troubles sociaux, changements de régime politique : autant de facteurs qui peuvent impacter la capacité d'une entreprise à importer ou à payer ses fournisseurs.

Charles-Emmanuel de Ribaucourt : C'est pourquoi, à l'ODL, nous surveillons en permanence la situation politique, économique et sociale des pays vers lesquels nos clients exportent. Nous évaluons les risques de guerre, d'expropriation, de dévaluation monétaire ou de transferts de devises qui pourraient empêcher les exportateurs luxembourgeois de récupérer leurs créances.

De plus, dans un monde de plus en plus interconnecté, les risques géopolitiques ont souvent des effets en cascade, affectant plusieurs régions ou secteurs simultanément. L'analyste doit alors faire preuve d'une vigilance accrue, en utilisant des sources d'informations variées et actualisées, pour prévoir les scénarios possibles et cartographier les risques.

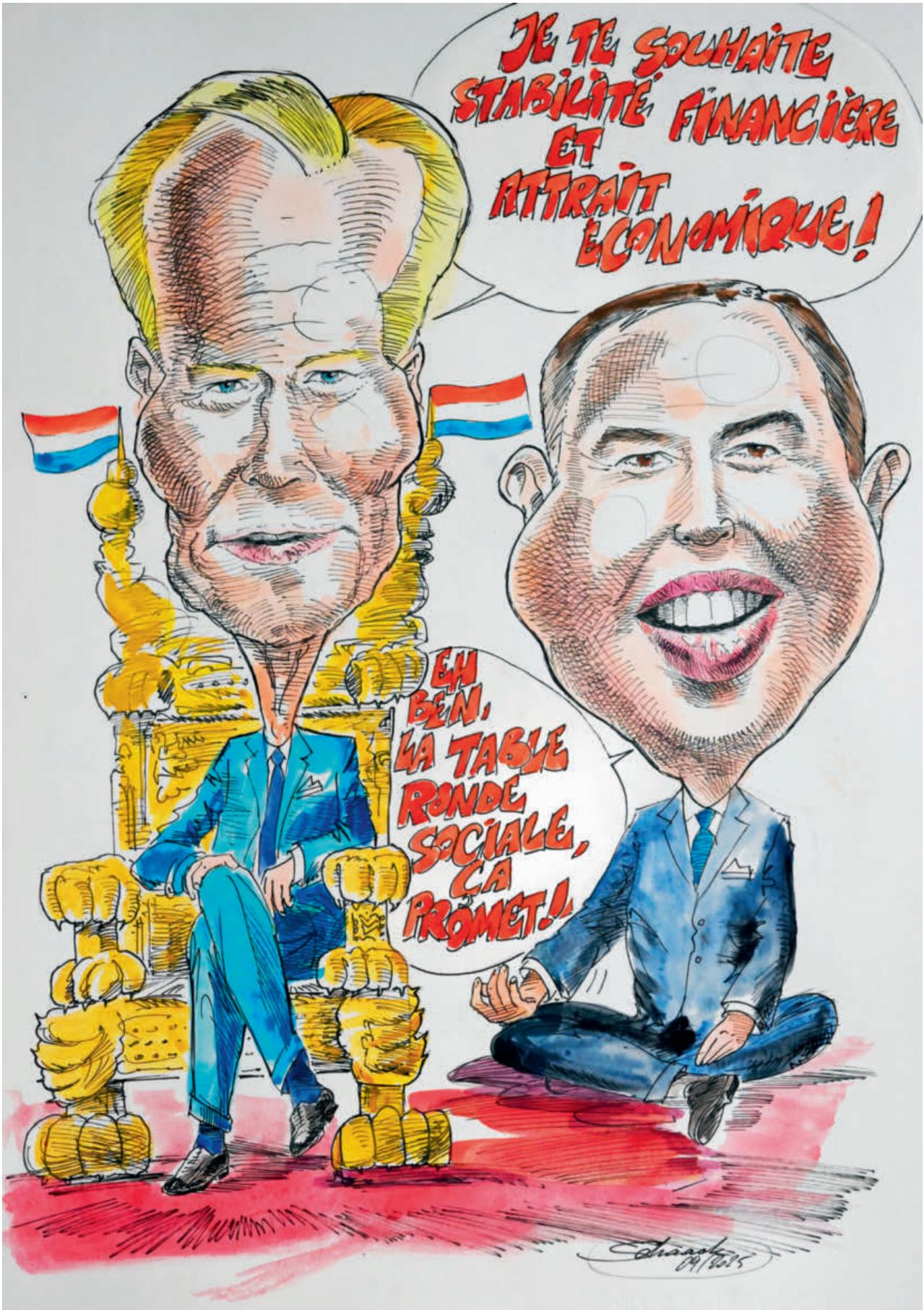
LA SYNERGIE DES DEUX ANALYSES : UN AVANTAGE COMPÉTITIF DÉCISIF

Charles-Emmanuel de Ribaucourt : L'analyse crédit et l'analyse géopolitique sont intimement liées et agissent en synergie. Un pays peut être stable politiquement, mais sa situation économique peut se dégrader rapidement, affectant la solvabilité de ses entreprises. À l'inverse, une entreprise peut être financièrement solide mais opérer dans un pays à haut risque politique.

C'est la combinaison de ces deux analyses qui offre une vision complète et holistique des risques à l'exportation. Elles permettent à l'ODL de prendre des décisions justes et équilibrées, et aux exportateurs de se concentrer sur leur cœur de métier, en sachant que leurs transactions sont protégées.

En conclusion, à l'ODL, l'assurance-crédit à l'exportation n'est pas un simple service d'assurance. C'est un partenariat stratégique qui, grâce à notre expertise et à la relation privilégiée que nous entretenons avec nos assurés, permet aux entreprises luxembourgeoises de voir plus loin, de faire rayonner leur savoir-faire à l'international et de développer une stratégie export résiliente.





Publications de la FEDIL



La FEDIL réagit au discours sur l'état de l'Union 2025 : agir sans attendre



FEDIL Industry Day 2025 : De la crise à l'opportunité - réinventer l'industrie dans un monde en mutation



La FEDIL salue l'accord commercial UE - Mercosur comme une opportunité stratégique pour le Luxembourg et pour l'Europe



Mise en œuvre de certaines dispositions du Data Act



FEDIL : un accord transatlantique sous tension, entre avancées et incertitudes pour l'industrie européenne



Future network tariff structure - FEDIL position

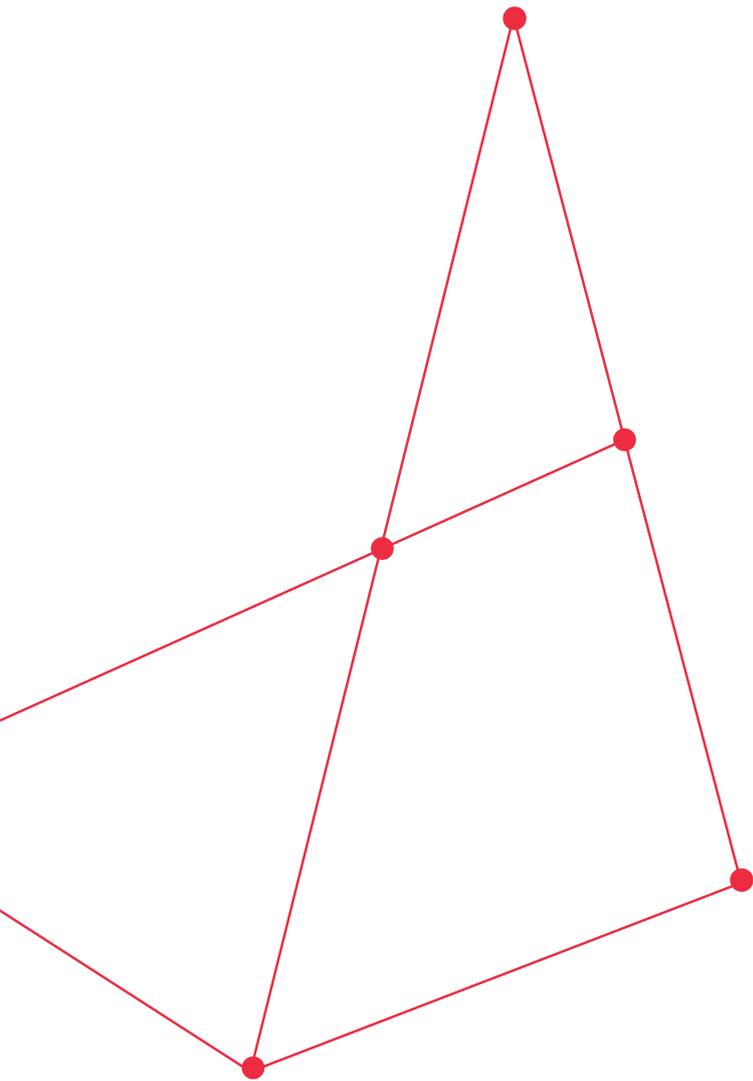


Contribution to the Call for evidence on the Digital Networks Act

Plus de publications et positions sur WWW.FEDIL.LU



**TOUTES LES ACTUALITÉS
DE LA FEDIL ET DE L'INDUSTRIE SUR**
<https://fedil.lu/fr/publications/>



écho des entreprises

FEDIL – The Voice of Luxembourg's Industry

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
B.P. 1304
L-1013 Luxembourg
echo@fedil.lu

Service publicité :
regie@ic.lu
(+352) 48 00 22 - 1

Éditeur :
FEDIL a.s.b.l.
The Voice of Luxembourg's Industry
R.C.S. Luxembourg F 6043
www.fedil.lu

Directeur : René Winkin
Rédactrice en chef : Laurence Kayl
Mise en page : Rodney Ndong-Eyogo
Conception : Cl.ff

Impression : Imprimerie Centrale
Paraît 6 fois par an
Tirage : 2.000 exemplaires

© Copyright 2025 FEDIL

Tous droits réservés.
Des reproductions peuvent être
autorisées en ligne par www.lord.lu.



MORE THAN

60

YEARS OF
EXPERIENCE

AMECO
PAULY

ROAD SAFETY

- **Certified protection** – In compliance with RAL-RG 620 and RPS standards.
- **Comprehensive solutions** – Passive safety systems for roads, industry, and both public and private sectors.
- **Versatile barriers** – Wooden and steel guardrails for long-term reliability.
- **Flexible coverage** – Temporary guardrails for safe construction site access.

2, route de Bissen
L-7759 Roost
Tél.: +(352) 85 97 91-1
ameco@ameco.lu
www.ameco.lu





**YOUR
BRIDGE
TO LIFE**

[SPUERKEESS.LU/logement](https://spuerkeess.lu/logement)

**Le logement évolue.
Votre banque aussi.**